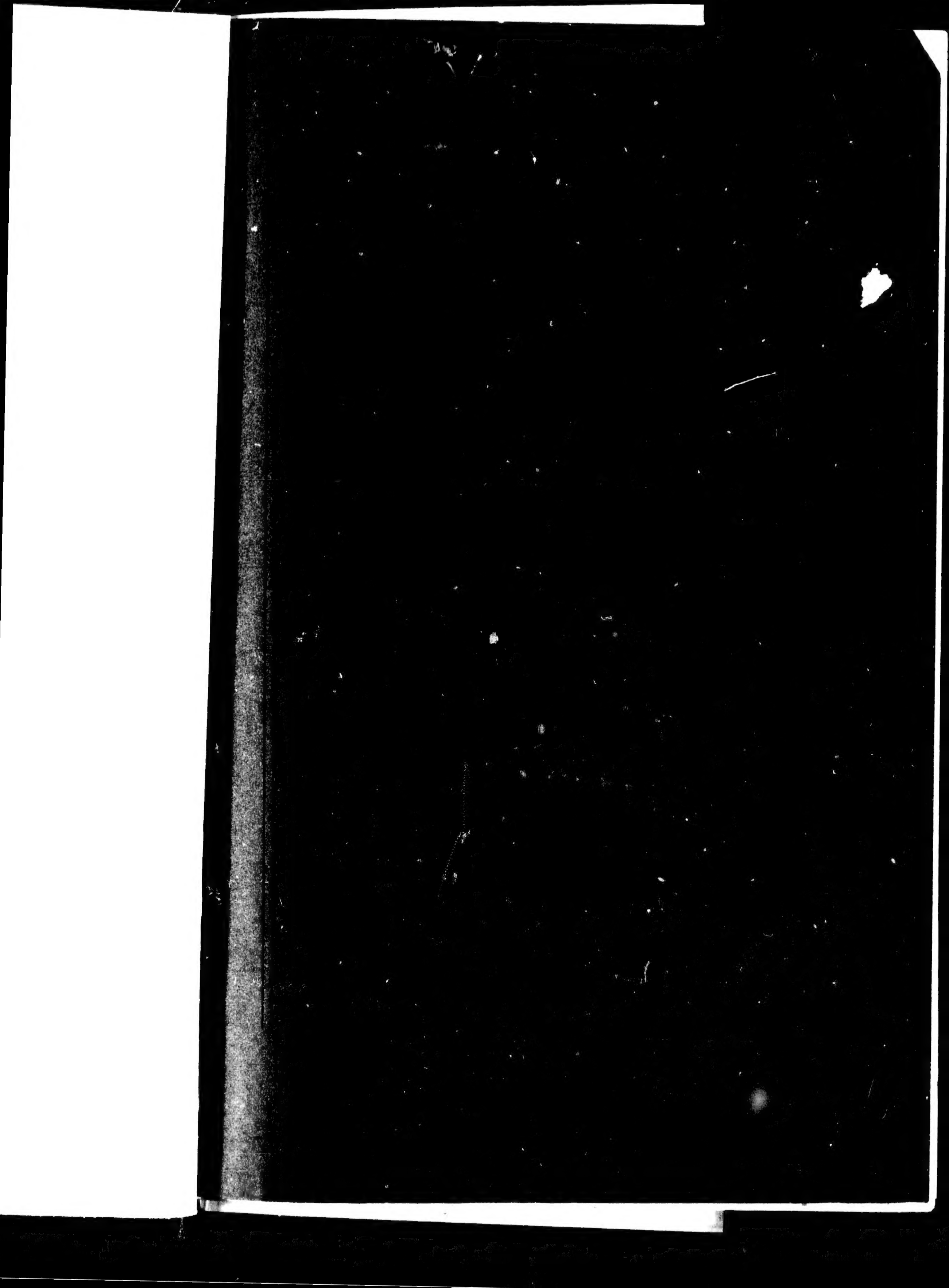


FINANCES DU CANADA.

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ DANS LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA,

Mardi, le 20 Fevrier 1877,

PAR

L'HON. RICHARD J. CARTWRIGHT,

Ministre des Finances.

——:o:——

M. L'ORATEUR,—

Quelles que soient les divergences d'opinion qui puissent exister en cette Chambre à l'égard de la politique passée du gouvernement ou de celle qu'il croira devoir adopter pour l'avenir, je crois que les honorables membres de cette Chambre, à quel que parti qu'ils appartiennent, reconnaîtront avec moi que l'année fiscale expirée le 1er juillet 1876 a été d'une nature excessivement critique et dont notre histoire financière gardera longtemps le souvenir ; de fait on peut dire que, sous certains rapports, elle fera époque. Or, M. l'Orateur, je crains que les questions dont la Chambre va être saisie aujourd'hui ne soient passablement compliquées, et je dois solliciter l'indulgence de mon auditoire, pour le cas où je lui paraîtrais traiter trop longuement ces questions.

Pour l'année dont il s'agit, nos dépenses sont arrivées à un chiffre auquel il est présumable qu'elles n'atteindront pas d'ici à très longtemps, et d'un autre côté, comme cela arrive assez souvent dans des circonstances semblables, notre revenu,—partie pour des causes naturelles et accidentelles, partie par suite de l'extrême dépression du commerce—a subi une réduction très forte, la plus forte, je le désire ardemment, qu'il ne subira probablement plus jamais. Quoiqu'il en soit, le résultat le plus clair de cette situation, le voici : tandis que nos dépenses de l'année se sont élevées à au moins $24,488,000 en chiffres ronds, nos recettes sont tombées à environ

$22,587,000,—soit un déficit réel de $1,901,000. Eh ! bien, M. l'Orateur, je serais le dernier homme en cette Chambre à n'attacher aucune importance à ce fait. Quel que soit le point de vue auquel nous nous placions pour l'envisager, quelle que cause que nous lui assignions, l'existence même d'un déficit, et, à plus forte raison, d'un déficit aussi considérable, constitue un fait extrêmement grave, d'autant plus que c'est le premier déficit avoué, bien que ce ne soit pas le premier qui ait réellement eu lieu, depuis la Confédération. Et si je croyais, M. l'Orateur, que cet énorme déficit devait passer à l'état chronique, alors nous n'aurions plus à nous occuper que d'une seule question et le gouvernement n'aurait plus qu'une seule chose à faire. Dans une telle extrémité il serait indubitablement nécessaire d'adopter des mesures très-énergiques pour rétablir, entre le revenu et la dépense, l'équilibre désiré. Mais s'il parait en être autrement, si un examen juste et impartial des items dont ce déficit est composé démontre à la Chambre qu'il y a de bonnes raisons pour croire que la plus grande partie en est dûe à des dépenses extraordinaires et anormales dont l'occasion ne se représentera probablement plus, alors l'avis qui doit être donné à la Chambre pourra être sensiblement modifié.

Maintenant, si les honorables députés veulent bien, les Comptes Publics en mains, me faire le plaisir de consulter les différents items qui constituent le déficit, ils verront qu'une très grande partie des $1,901,000 est composée d'items qui ont précisément le caractère dont j'ai parlé. En premier lieu, $134,000 sont portées au compte du tracé de la frontière qui nous sépare des Etats-Unis, frais qui en réalité ont été encourus avant la fin de l'exercice de 1873-74 et qui, même comme matière de tenue de livres, auraient peut-être dû être inscrits au débit de cette année-là. Ils verront aussi qu'au moins $210,000 sont pour des services spéciaux en rapport avec l'Exposition de Philadelphie, avec le prêt fait aux colons Mennonites et avec les secours donnés aux colons indigents de Manitoba, —services qui, tous, constituent des frais extraordinaires et exceptionnels. Ensuite la Chambre se rappellera, au sujet d'un autre item considérable des Comptes Publics, que le gouvernement actuel a toujours eu pour règle de conduite de clore aussi tôt que possible les dépenses considérables qui étaient faites pour ce qu'on appelle généralement Travaux Publics secondaires, c'est-à-dire constructions et améliorations de diverse nature dans différentes parties du pays ; elle se rappellera aussi que ces dépenses excédaient considérablement la somme qui, à notre avis, devait raisonnable-

ment être réservée pour ce service, du moins dans les conditions où le pays se trouve aujourd'hui, et que sur la somme imputée à ces objets ($1,980,000 en chiffres ronds) $980,000 peuvent être en toute justice considérées comme une dépense exceptionnelle et extraordinaire encourue pour des fins extraordinaires qui ne se répèteront plus. Il ne reste plus qu'un item sur lequel je dois attirer l'attention : c'est une dépense de $250,000, ou à peu près, faite pour le changement de la largeur de la voie et pour la substitution des rails d'acier aux rails de fer sur les parties de l'Intercolonial qui appartenaient à l'ancien réseau des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Ce sont encore là des frais que je considère comme exceptionnels et qui, très prochainement, auront tout-à-fait disparu de notre comptabilité. Par conséquent, l'addition de ces sommes faite, la Chambre verra que je suis justifiable de dire que $1,574,000 du déficit se rattachent réellement à des causes exceptionnelles, et que dès lors ce déficit peut, ainsi que je l'ai déjà dit, être considéré dans une large mesure comme étant d'un caractère anormal. Mais ce n'est pas tout, M. l'Orateur; j'ai d'autres preuves, et, je suis heureux de le dire, des preuves beaucoup plus satisfaisantes, de l'exactitude générale de mon opinion. En consultant les archives de mon ministère, je constate qu'au 1er janvier 1877 le chiffre des dépenses s'élevait à environ $10,100,000, tandis que celles affectées aux mêmes services pendant la période correspondante expirée au 1er janvier 1876 étaient d'au moins $10,900,000. En d'autres termes, les réductions effectuées par le gouvernment se sont pour sûr élevées à $800,000 pour cette seule période,—opération qui, si elle est continuée pendant le prochain semestre, fera par elle-même disparaître presque totalement le déficit. Je devrais peut-être ajouter que les recettes courantes provenant de toutes sources jusqu'à cette date ont presqu'exactement égalé les recettes courantes de l'époque correspondante de 1876, et que je me crois en droit de déclarer aujourd'hui que, si nous avions seulement été favorisés d'une récolte moyenne, s'il ne s'était pas produit des lacunes extraordinaires dans les moissons de plusieurs parties du pays, les calculs sur lesquels le gouvernement se basait l'année dernière se seraient vérifiés à la lettre ; et que non-seulement le déficit aurait été notablement réduit, mais je n'ai pas le moindre doute que j'aurais été en mesure qu'il aurait été complètement éteint à la fin de cette présente année fiscale, sans plus d'efforts de notre part.

Et ici, M. l'Orateur, je m'arrêterai un instant pour rectifier une impression sous laquelle peuvent se trouver quelques honorables députés, s'ils

n'ont pas examiné avec un peu d'attention la note que j'ai fait annexer à l'état des recettes et dépenses qui a été déposé sur le bureau. Comme les honorables députés de l'Opposition le savent probablement, le semestre qui expire le 1er janvier de chaque année offre d'ordinaire un point de comparaison plus favorable que toute autre période subséquente, pour la raison évidente qu'un grand nombre de paiements faits après le 1er janvier le sont à des intervalles irréguliers, comme la chose est arrivée dans le cas actuel. De fait, parmi les déboursés opérés jusqu'à la date du 10 février 1877, $1,250,000 en chiffres ronds ont été portées, au compte de l'intérêt et des versements du fonds d'amortissement, en plus des sommes imputées à ces fins à la même époque de 1876. Or, je n'ai pas besoin de faire remarquer aux honorables députés qu'il n'importe guère, pour faire le calcul de nos dépenses à venir, que ces sommes soient imputées dix ou douze jours plus tôt ou plus tard dans le mois de février ou de mars ; mais je tiens surtout à signaler ce fait à leur attention, parce que, autrement, l'état en question pourrait les induire en erreur,—non pas seulement les députés, mais encore d'autres personnes ici et là. Je pourrais dire encore que l'on ne peut guère compter sur l'exactitude de l'état des recettes,—car nous avons eu l'année dernière une preuve évidente que, vers la même époque, une somme plus qu'ordinaire a été versée dans le Trésor public, dans la prévision d'une modification du tarif,—circonstance qui n'a pas influé sur nos recettes à un degré appréciable pendant la présente période.

Cependant, M. l'Orateur, il nous reste à étudier une question beaucoup plus grave : celle de savoir, non pas si les recettes peuvent soutenir la comparaison, mais quelles sont nos perspectives pour l'avenir. Est-il probable que le revenu, déjà réduit à des proportions si minimes, va tomber encore ou augmenter ? Quant à cela, M. l'Orateur, il n'est pas en mon pouvoir et il n'est probablement pas au pouvoir de personne de dire, avec une certitude absolue, quel sera le résultat final. Je puis seulement donner le calcul approximatif le plus exact qu'il me soit possible de faire en me basant sur les faits et les déductions que j'en tire, et laisser à la Chambre de décider si je me suis trompé dans mes conclusions. Je dois, toutefois, signaler ce fait que, quelles que considérables et sans doute extraordinaires que nos dépenses de l'année dernière aient été, elles sont néanmoins restées dans les limites des recettes réelles de l'année expirée au 1er juillet 1875, recettes qui ont été d'environ $24,650,000, tandis que les déboursés de l'année dernière se sont élevés à $24,488,500, indiquant,—fait digne de

remarque,—que, comparées avec les recettes réelles de l'année 1874-75, nos dépenses brutes, quelles que fortes qu'elles soient, sont encore en-deça de ce chiffre. C'est là un fait d'une certaine importance, car, ainsi que j'ai eu raison de le démontrer dans une autre occasion, nos recettes de cette année-là ont subi une diminution considérable, résultant du concours d'une infinité de causes sur lesquelles je n'ai pas besoin de revenir aujourd'hui; et, de plus, l'année elle-même, comparée à celles qui l'ont précédée, a été loin d'être remarquablement prospère. Il faut observer aussi que la notable diminution de notre revenu provient presqu'exclusivement de la diminution d'une seule de ces sources. Grand nombre des importants items qui contribuent à former les recettes du revenu restent à peu près les mêmes. L'un, celui de l'accise, a considérablement augmenté, comparativement à l'année précédente. Comme tout le monde le sait, la diminution la plus notable a eu lieu dans l'item des Douanes: elle a été tout simplement énorme. Les recettes des douanes, de $15,351,000 qu'elles étaient l'année précédente, sont tombées à $12,823,000,—soit à peu près $2,500,000, somme plus considérable que celle de notre déficit. Je dois encore faire remarquer qu'il ne saurait y avoir de doute que, si nous avions fait des importations égales à celles de 1872-73 et 1873-74, les recettes, tout considérables qu'elles soient, l'auraient été davantage, et que, par conséquent, la diminution qui s'est fait sentir dans le revenu des Douanes est beaucoup plus forte que ne la représentent nos Comptes Publics.

Je crois avoir raison de dire, vu ce cas, non pas que le gouvernment était en mesure de prévoir au juste ce qui arriverait, mais que la politique et l'attente du gouvernement étaient sainement raisonnées. Nous n'avons pas assis notre politique sur le calcul d'une augmentation constante, ni même sur la supposition que nous pourrions compter sur les grandes importations faites jusque-là. Nous avons pris nos mesures, non-seulement pour une période stationnaire, mais encore pour un mouvement rétrograde bien accentué. La seule chose contre laquelle nous n'étions pas préparés, c'est la diminution à la fois considérable et sans exemples des importations qui a eu lieu à partir de 1874 jusqu'à la fin de 1876. Afin que la Chambre puisse bien comprendre toute l'étendue de cette dépression, je désire faire, si elle le permet, une petite comparaison entre notre situation actuelle et celle de 1867, qui est la première qui puisse servir de terme exact de comparaison. Or, ainsi que j'ai d'excellentes raisons pour m'en rappeler, et comme plusieurs honorables membres de cette Chambre

ont aussi de bonnes raisons pour s'en souvenir, la première année de la Confédération ne peut aucunement être considérée comme ayant été pour le Canada une année de prospérité quelque peu notable. Au contraire, ça été une année pendant laquelle le marchand ou l'importateur s'est vu obligé d'user de la plus extrême prudence. Plusieurs causes spéciales avaient amené cet état de choses. Cette année là était la dernière d'une période de dépression très-grave. Nous venions de perdre les avantages qui découlaient du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis, et deux des plus anciennes et des plus riches banques de la ci-devant Province du Canada avaient dû suspendre leurs paiements,—ce qui entraina pour l'une une ruine complète, et dans l'autre des pertes sérieuses pour les actionnaires. Il y avait aussi, la Chambre s'en rappelle, des complications politiques très-sérieuses, dont personne ne pouvait prévoir la fin. En un mot toute la politique commerciale du pays était alors marquée au coin d'une prudence extrême. Or, il y a de bonnes raisons pour croire qu'à l'époque en question le chiffre total de notre population n'a pu dépasser trois millions et un quart,—naturellement je veux parler des quatre provinces qui dans le principe constituaient la Confédération,—et même quelques personnes qui sont en mesure d'établir une évaluation exacte sur ce point doutent qu'il fût de trois millions et un quart. Depuis, les choses ont beaucoup changé. Les cinq ou six années qui se sont écoulées depuis le dernier recensement ont été, sauf la dernière, des années de prospérité. Le pays a été favorisé d'un assez fort courant d'immigration, et la diminution causée par l'émigration a été comparativement légère. Je suis donc porté à croire que le chiffre actuel de la population des quatre provinces est de quatre millions, et si ce point est concédé—bien que je ne le considère pas d'une grande importance pour la justesse de mon argument—nous avons ce résultat passablement remarquable : tandis qu'en 1867-68, la première année de la Confédération, nos importations s'élevaient à soixante-treize millions et demi pour une population de trois millions et un quart, nos importations n'ont été pendant l'année qui vient de finir que de quatre-vingt-sept millions pour une population de quatre millions, en exceptant celle de Manitoba, de la Colombie Britannique et de l'Ile du Prince Edouard. En d'autres termes, non-seulement nous avons reculé au point où nous en étions en 1867-68 ; mais, si vous faites l'évaluation *per capita*, nos importations ont positivement été de trois millions moindres, relativement parlant, pendant l'année qui vient de finir, que durant la première année de la Confédération ; et même, si vous préférez baser vos

calculs sur les marchandises entrées pour la consommation plutôt que sur celles qui sont réellement importées, vous en arrivez pour aujourd'hui à un chiffre d'importations *per capita* à peine égal à celui de 1867. Eh ! bien, M. l'Orateur, la Chambre sait que je n'ai pas été d'ordinaire sujet au reproche d'être exagéré, quand j'ai eu à faire l'évaluation de nos ressources; qu'au contraire j'ai toujours vu que depuis l'établissement de la Confédération il y a eu une augmentation considérable dans la richesse de ce pays, et qu'il existe plusieurs indices que cette augmentation était beaucoup plus forte que celle de la population. Dès lors, quelle que soit l'exactitude de mes calculs au sujet du chiffre de la population à ces deux périodes, si je puis démontrer, comme je crois être en mesure de le faire, que nous avons depuis cette époque fait un très grand pas dans la voie d'une richesse relative, je suis justifiable de dire à la Chambre qu'il y a de bonnes raisons pour supposer que le pire de la crise actuelle est probablement passé.

Je n'attache pas une bien grande valeur aux indices de prospérité que peut fournir le nombre des banques établies en ce pays ; mais ces banques nous offrent sans aucun doute certaines données d'après lesquelles nous pouvons calculer avec assez de précision l'augmentation du commerce par tout le Canada ; et je constate que l'augmentation générale survenue dans différentes opérations qui sont ordinairement considérées comme des signes certains du progrès de la population dans la voie du bien-être, a été très-notable pendant cette période. Ainsi, par exemple, c'est un fait reconnu que le chiffre de la circulation monétaire d'un pays, à différentes époques, offre une indice assez sûr de la somme des affaires. Or, je constate que notre circulation qui, au 1er janvier 1868, s'élevait à peine à $14,000,000, était, au 1er janvier 1877 (j'en excepte, dans chaque cas, les billets fédéraux déposés aux banques) de bien près de $26,000,000, soit une augmentation d'environ 100 pour cent. De même les dépôts de banques dans les Provinces d'Ontario et de Québec, les seules dont nous ayons des relevés, ont augmenté de $29,689,000 à $70,450,000, soit une augmentation absolue de 130 pour cent. ; les dépôts faits aux Caisses d'Epargnes du Gouvernement ont augmenté de $1,686,000 à $7,178,000, soit l'énorme augmentation de 400 pour cent.,—et c'est un fait dont il est très important de tenir compte, car il indique que les habitudes d'économie et de frugalité se répandent parmi nos populations. D'un autre côté, le tonnage des navires canadiens enrégistrés en ce pays a augmenté de 776,000 qu'il était en 1867 à 1,204,000 en 1877, soit de 65 pour cent., et nous exceptons de

cette évaluation les provinces extérieures qui depuis lors sont entrées dans la Confédération ; et quoique le chiffre collectif de nos exportations n'accuse pas un accroissement aussi considérable, l'exportation de nos produits provenant des quatre premières Provinces a encore augmenté de $45,000,000 en 1867 à $65,000,000 en 1877, soit une augmentation de 45 pour cent.

Mais, M. l'Orateur, quelle que considérable que soit cette augmentation, un examen des items qui la composent fera voir, mieux que la somme des affaires opérées, l'exactitude de l'assertion que je fais ici : que la richesse réelle du Canada a augmenté beaucoup plus qu'en proportion de sa population pendant la dernière décade. Durant l'année en premier lieu mentionnée le rendement des pêcheries a été de $3,357,000, tandis que l'année dernière les exportations provenant de cette source se sont élevées à près de $5,250,000. Les exportations des produits forestiers ont été d'environ $19,750,000 en 1876 contre $18,250,000 en 1868, une faible augmentation, c'est vrai ; mais l'exportation des animaux et de leurs produits s'est élevée de $6,893,000 en 1868 à au moins $12,305,000 en 1875. L'exportation des produits agricoles, pendant le même espace de temps, a augmenté de $12,871,000 à $20,469,000. Dans tous ces cas, nous excluons de nos calculs les exportations des Provinces récemment annexées. Il y a eu, également, une augmentation proportionnelle dans les produits de fabriques ; et il y a encore quelques autres augmentations qui contribuent incidemment à confirmer l'exactitude de mon exposé. Ainsi, par exemple, les importations de sucre se sont élevées de cinquante-sept millions de livres en 1868 à au moins cent-dix millions pendant l'année qui vient d'expirer ; et, bien que je n'aies point de statistiques exactes au sujet des assurances sur la vie, je ne pense pas faire erreur en disant que dans les cinq ou six dernières années le chiffre des polices d'assurance sur la vie, en Canada, a augmenté de $35,000,000 à $85,000,000 à peu près. De plus, de nouvelles et importantes branches de commerce ont été développées, la Chambre le sait ; une vaste étendue de terres a été mise en culture, et ces terres,—je puis l'affirmer pour certaines parties du pays, et je ne doute pas que d'autres honorables députés puissent l'affirmer pour d'autres sections,—sont beaucoup mieux cultivées qu'elles ne l'ont jamais été; notre bétail a augmenté en nombre et s'est considérablement amélioré en qualité; nos communications par voie ferrée sont meilleures et plus étendues qu'elles ne l'ont été pendant la période précédente ; et quoiqu'une bonne partie des frais pour chemins de fer encourus durant cette période n'aient

été que d'une faible utilité pratique,—de fortes sommes ayant été gaspillées ou dépensées prématurément,—et quoique je craigne fort qu'une part notable de *l'inflation* et des extravagances dont le pays subit aujourd'hui les effets, ne soit attribuable aux engagements imprévoyants contractés dans ces entreprises soit par les actionnaires anglais ou par les municipalités canadiennes, malgré tous ces décomptes, il est évident qu'un pas important a été fait et que nous avons raison de croire que le pays retirera un profit considérable de ces entreprises, quels que mal dirigés qu'aient été les efforts de ceux qui y étaient engagés dans le principe. Je dois ajouter que les états des douanes, qui vont jusqu'à aujourd'hui, nous offrent la preuve assez évidente qu'une amélioration est déjà commencée. Non-seulement les recettes se sont assez bien soutenues, comparativement à la période correspondante de l'année dernière, mais encore je remarque avec plaisir qu'il y a eu décidément une augmentation dans le grand item des articles de 17½ pour cent. sur lesquels nous avons l'année dernière subi les plus lourdes pertes. Je regrette de dire, M. l'Orateur, que je ne puis faire un tableau aussi satisfaisant de l'état dans lequel se trouve l'accise. Bien que les recettes de cette division du service public aient été aussi considérables qu'en 1874-75, elles ont certainement subi une baisse sur celles de 1875-76 ; cette baisse est peut-être dûe en partie à la propagande de nos amis de la tempérance, nul doute en partie à la diminution de consommation résultant des causes ordinaires, et partie enfin à la distillation clandestine que le bas prix de l'orge et les temps difficiles ont contribué à développer dans certaines sections du pays. D'autres divisions du revenu, non-seulement n'ont guère varié, mais mises en regard avec la période correspondante de l'année dernière, elles ont même augmenté quelque peu. Je dois aussi faire observer qu'à mon sens on a tout lieu d'espérer que nos recettes des chemins de fer, qui sont nécessairement à l'heure qu'il est au plus bas degré, vont augmenter et s'améliorer à mesure que le trafic se développera, comme cela devra arriver et arrivera probablement, sur les lignes récemment ouvertes à l'exploitation.

Pour en revenir au budget que j'ai eu l'honneur de présenter récemment à la Chambre, vous verrez que le crédit que je demande pour les services de l'année s'écarte un peu de celui que je demandais l'année dernière : il s'élève à $23,167,000 contre les $23,031,000 qui constituaient l'autre, soit une augmentation d'à peu près $136,000. Or, quant à cette augmentation, je dois faire remarquer qu'elle est purement nominale, car

elle est composée, partie d'une somme de $45,000 qui figure à l'avoir et au débit du compte (dans un cas comme ajouté au fonds d'amortissement, et dans l'autre comme versement de l'intérêt du fonds d'amortissement,) et partie de $60,000 ou à peu près, composées de l'intérêt sur les sommes que nous allons acquitter et pour lesquelles des fonds sont déposés et portent réellement intérêt à l'heure présente. Les estimations sont donc en substance presqu'identiques, quant au chiffre, à celles que j'ai faites l'année dernière, bien que, la Chambre le verra en les consultant, nous ayions été obligés, par suite de l'emprunt récemment contracté à Londres, d'augmenter la dette publique de près de $500,000. Pour la plupart, ces évaluations s'expliquent d'elles-mêmes. Toutefois, il y en a deux ou trois sur lesquelles je désire attirer l'attention. Il faut nécessairement augmenter le crédit pour assurer l'exécution efficace du service des phares et des côtes, augmentation qui sera dûe partie à l'accroîssement des frais de ce service et partie à la réparation des dommages que de violentes tempêtes ont causés sur quelques points de nos côtes. Cependant, l'augmentation à laquelle il faut attacher le plus d'intérêt et probablement aussi le plus d'importance, est le fort item de $86,000 affecté au service des Sauvages, et je vais l'expliquer de suite. Toutefois, avant d'entrer dans ce détail, il est bon que la Chambre, en examinant ces évaluations, ne perde pas de vue la part considérable qui en est consacrée à des charges que nous pouvons à peine contrôler. Si la Chambre veut bien appliquer à ces estimations la même division qui se trouve dans l'aperçu publié aux Comptes Publics, elle verra que l'item destiné aux " dépenses ordinaires " de 1877-78 n'est que de $6,503,343, soit une réduction de près de deux millions sur les frais réels encourus pour ces services soit pendant l'année 1873-74 ou pendant 1875-76 ; et ce, bien que, comme la Chambre peut le constater, les dépenses occasionnées par le service des Sauvages dont j'ai déjà parlé, aient augmenter d'une manière énorme, et quoiqu'il y ait pour la police à cheval du Nord-Ouest une charge beaucoup plus lourde qu'en 1873-74. Or, M. l'Orateur, ces frais pour la police à cheval, pour traités avec les Sauvages, en un mot pour toute l'administration du Nord-Ouest doivent, à mon sens, être considérés, dans une certaine mesure, comme imputables sur le capital. Non pas que j'aies l'intention de les classer ainsi ou de les enlever du Fonds Consolidé ; mais il parait évident à tous les honorables députés que lorsque nous nous sommes chargés du gouvernement de cette vaste région, nous avons entrepris une tâche pour l'accomplissement de laquelle nous devons faire aujourd'hui des sacrifices considérables en vue des

avantages que nous espér… en retirer plus tard. Je désire signaler spécialement à l'attention de mes honorables amis de la Colombie Britannique qui ont accusé, dans d'autres occasions, le gouvernement dont je fais partie d'être insensible et indifférent à la construction du chemin de fer du Pacifique,—le fait que l'Administration actuelle a déboursé, depuis le 1er juillet 1874 jusqu'au 1er janvier 1877, au moins $6,000,000 pour les travaux du chemin de fer du Pacifique et pour son tracé ; et les déboursés que nous nous proposons de faire pour la police à cheval, les traités avec les Sauvages et le gouvernement du Nord-Ouest,—services qui sont les préliminaires absolument indispensables de toute tentative qui puisse réussir pour coloniser cette région ou y construire un chemin de fer soit à même nos fonds ou au moyen d'un arrangement avec des entrepreneurs ou autres, —vont ajouter à nos autres charges annuelles ordinaires un nouveau fardeau d'au moins $800,000. Or, si cette somme était capitalisée, elle représenterait, à 4½ pour cent, au moins $18,000,000. Je crois donc que, quelles soient les autres accusations dont le Gouvernement puisse être l'objet, celle d'indifférence à l'égard de l'exécution de cette entreprise, ou de répugnance à faire quoi que ce soit dans ce but que l'on puisse raisonnablement attendre de lui, n'a certainement pas sa raison d'être.

Hon. M. TUPPER—Ai-je bien compris l'honorable Ministre? A-t-il dit que la dépense faite pour le chemin de fer du Pacifique s'est élevée, depuis 1874, à $6,000,000?

Hon. M. CARTWRIGHT—Du 1er juillet 1874 au 1er janvier 1877, la somme de $6,000,000, ou bien près de cette somme, a été appliquée aux travaux du chemin de fer et à ses explorations. Ces dernières, naturellement, en absorbent une partie considérable.

Avant de passer à d'autres matières, il est peut-être à propos que je donne à la Chambre les détails de l'emprunt que j'ai récemment contracté à Londres, et que j'explique les raisons qui m'ont porté à l'émettre de la manière que j'ai fait. Ainsi que la Chambre le sait, j'ai, au mois de novembre dernier, opéré à Londres un emprunt de £2,500,000 sterling, au taux fixe de £91 pour cent. Cet emprunt fut effectué en faisant les marges d'usage; et la commission ordinaire de 1 pour cent, mais pas davantage, fut accordée aux agents chargés de le négocier. Je dois ajouter que cet emprunt a atteint le plus haut prix qui ait jamais été obtenu sur

notre seul crédit; je dirai de plus,—et c'est là une bonne preuve de la rectitude de jugement que l'Administration a montrée en décidant la négociation d'un emprunt à quatre au lieu de cinq pour cent,—que cet emprunt a atteint absolument un prix plus élevé en gros que le plus haut prix de détail qu'il fût possible d'obtenir pour nos billets de cinq pour cent payables en 1903, la valeur réelle de cet emprunt à 91 équivalant de bien près à cinq pour cent à 108, attendu que les cotes de vente courantes de ces cinq pour cent étaient à peine de 105 à 106½, déduction faite de l'intérêt dû. Eh! bien, M. l'Orateur, la simple énonciation de ces deux faits pourrait être suffisante, et, dans les circonstances ordinaires, elle le serait probablement; aussi bien, si je n'avais pas eu pour cela un motif plausible, je n'aurais pas cru devoir ennuyer la Chambre en expliquant longuement les raisons qui m'ont induit à lancer cet emprunt à 91 ou à adopter le mode d'une émission à un prix fixe au lieu de recourir à la concurrence. Je sais que l'opportunité de l'initiative prise par moi a été révoquée en doute, et—ce qui est beaucoup plus important—je prévois que, si nous voulons éviter pour nos négociations futures des difficultés et des dangers sérieux, il m'est nécessaire de détruire une notion très erronée qui existe à cet égard dans l'esprit du public; je vais donc être obligé de parler un peu longuement de la situation exacte dans laquelle les emprunts canadiens se sont trouvés depuis quelques années, et d'expliquer les raisons qui ont motivé les mesures que j'ai prises. Tout d'abord je demanderai à la Chambre de vouloir bien me permettre de jeter un coup d'œil sur le crédit dont le Canada jouit sur le marché monétaire de Londres. Il faut se rappeler que l'emprunt faisait suite à d'autres, qu'il en existait déjà deux, et qu'il était connu que d'autres devaient suivre très-prochainement. Je ne prétends pas m'attribuer une sagesse particulière en ces matières; mais je dois dire qu'aucun Ministre des Finances du Canada n'a jamais eu de tâche si lourde à remplir, et que jamais non plus il a dû s'exécuter dans des circonstances analogues à celles où il m'a fallu contracter plusieurs emprunts à Londres. La Chambre doit se rappeler que la conversion de nos effets de 5 pour cent en effets de 4 pour cent était nécessairement une expérience à la fois difficile et délicate, et que cette négociation rencontrait une opposition tacite mais très prononcée. On savait fort bien, à la Bourse et ailleurs, que si le Canada pouvait donner un intérêt de 4 pour cent pour contracter un emprunt, toutes les autres colonies bien posées suivraient son exemple et peut-être aussi des pays étrangers; en conséquence, et assez naturellement, on nous a suscité des difficultés considérables: aussi bien il n'était

pas très facile de lancer les 4 pour cent canadiens sur le marché comme garantie recherchée et en vogue. Même nous avons douté, pendant un certain temps, de pouvoir les établir. Il était de notoriété publique à Londres qu'une part considérable de notre emprunt de 1874 était longtemps restée entre les mains des capitalistes sans trouver d'acheteurs, et peut-être ne sait-on pas assez que cet emprunt a été pendant un certain temps à escompte sur le marché de Londres, escompte qui aurait haussé si les principaux détenteurs de l'emprunt n'avaient pas pris des précautions pour le faire réussir. En tenant compte des circonstances où je me suis trouvé, je crois que la Chambre reconnaîtra que le Ministre des Finances avait un double devoir à remplir. Je n'avais pas seulement à négocier un seul emprunt à de bonnes conditions. J'avais à obtenir le meilleur prix raisonnable pour nos effets publics ; mais j'étais aussi tenu de prendre toutes les précautions possibles pour les garantir contre les risques d'un insuccès. Je n'ai guère besoin de dire qu'il n'y a personne qui ne désire plus que le Ministre des Finances, quel qu'il soit, d'obtenir un aussi bon prix que possible pour les effets publics du Canada ; mais je dois ajouter que nul plus que lui ne doit redouter les conséquences possibles d'un échec, ou qui, s'il est à la hauteur de sa position, ne soit plus en mesure de calculer les maux qui en résulteraient. Voilà pourquoi je dis que le Ministre des Finances qui va à Londres avec une mission de ce genre a droit de s'attendre qu'il sera, de la part de ses collègues et du pays, l'objet d'une certaine confiance et qu'il devra avoir carte-blanche pour faire ce qu'il jugera bon dans l'intérêt commun. Je n'ai pas d'objection à ce que l'on critique honnêtement mes actes, mais je tiens à faire remarquer que j'avais à m'occuper de deux choses : non-seulement de trouver le moyen d'obtenir de suite le prix le plus avantageux, mais aussi de calculer la portée que pourrait avoir un échec dans la négociation de cet emprunt, échec qui, je n'hésite pas à le dire, aurait eu des résultats excessivement graves pour le Canada. Loin de moi la pensée de vouloir déprécier les honorables députés de l'Opposition ; mais plus d'une fois j'ai déploré, comme un malheur pour moi-même et pour le Gouvernement, qu'aucun d'eux n'ait jamais occupé le poste de Ministre des Finances. Je suis convaincu que si les hommes distingués qui ont été mes prédécesseurs, si Sir Alexander Galt, Sir Francis Hincks ou Sir John Rose se trouvaient aujourd'hui dans l'entourage de l'honorable député de Kingston, il me serait inutile d'entrer dans ces longues explications, car ils comprendraient que le Ministre des Finances n'a fait que prendre les précautions qu'eux-

mêmes n'ont jamais manqué de prendre, et qu'ils seraient les premiers à proclamer que le Ministre des Finances qui aurait négligé ces précautions, pour l'amour d'une popularité éphémère ou d'un faible gain problématique, mériterait la censure la plus énergique de la partie intelligente de la population. Ils n'auraient pas non plus commis l'énorme bévue, à laquelle nous devons une bonne part de ce malentendu, de prendre quelques cotes isolées dans quelques vieux journaux anglais et de ne tenir aucun compte de celles qui avaient cours depuis plusieurs mois. Juger, sur de simples cotes accidentelles de détail, du prix qui peut être obtenu pour un emprunt en gros, c'est faire preuve d'une connaissance bien superficielle de ces matières. Si les cotes se continuent longtemps et sont authentiques, d'un chiffre raisonnable, elles peuvent, il est vrai, être un guide auquel on puisse s'en rapporter dans une grande mesure, quoiqu'il arrive souvent qu'un marché qui se soutiendrait bien avec une petite quantité d'effets à disposer subirait une baisse excessive si la demande en devenait grande tout-à-coup. Comme on le sait à Londres et comme, je crois, on devrait le savoir en Canada, il y a bien des fonds qu'un ordre péremptoire d'acheter ou de vendre même la faible somme de £50,000 ou £100,000 sterling aurait fait hausser ou baisser de 1 à 2 pour cent, selon le cas. De plus, on semble avoir perdu de vue que les cotes dont nous parlons sont celles de l'emprunt de 1874, emprunt qui, ayant circulé deux ans et demi, a nécessairement plus de valeur et plus de chance d'attirer l'attention des grandes compagnies de placement qu'un emprunt du même genre dont l'échéance est à trente ans de date. Toutefois, je ne suis pas disposé à restreindre le cas dans les limites d'un argument général. J'ai ici un état préparé avec soin d'après des journaux d'une haute réputation financière—l'*Economist* et le *Investors' Monthly Manual* de Londres,—indiquant les cotes réelles, déduction faite de l'intérêt (autre fait qui a été entièrement perdu de vue), de l'ancien emprunt qui, comme je l'ai démontré, est préférable au nouveau. Eh ! bien, M. l'Orateur, au 1er juillet la cote de l'*Economist*—qui, les honorables députés l'admettront, est bien la plus haute autorité qui puisse être produite,—indiquait que le prix de détail réel de nos quatre pour cent variait de £90 6s 8d à £91 6s 8d, cote qui n'a pas changé pendant tout le mois de juillet. Au mois d'août elle avait monté à £90 11s 9d, variant, vers la fin, de 90¾ à 91¾. Le même état de choses se maintint non-seulement pendant tout le mois de septembre, mais encore durant la plus grande partie d'octobre, et ce n'est que vers la fin de ce dernier mois que, pour des causes légitimes mais accidentelles et temporaires, elle

atteignit $92\frac{1}{2}$. Les cotes de l'*Investors' Monthly Manual,* déduction faite de l'intérêt, et basées sur la somme réelle des affaires opérées, indiquent qu'elles ont varié de $90\frac{1}{2}$ pendant deux de ces mois à $90\frac{7}{8}$ au mois de septembre, et monté jusqu'à 92 au mois d'octobre. Ceci est d'autant plus important que, dans chaque cas, ces chiffres représentent la somme réelle des opérations les plus récentes ; et quoique je sache très bien que une ou deux cotes isolées peuvent avoir atteint un chiffre plus élevé, j'avais d'excellentes raisons pour savoir que cette hausse n'était que temporaire et ne pouvait pas se maintenir.

Maintenant, M. l'Orateur, tandis que je suis sur ce sujet, je dois dire à la Chambre que, bien loin que les messieurs qui faisaient cette transaction aient eu l'occasion de réaliser un énorme bénéfice aux dépens du Canada, la vérité est que, dès le premier moment de la négociation, le prix de l'ancien emprunt (qui, comme je l'ai déjà dit, est un effet négociable plus avantageux) parait être tombé à $91\frac{1}{2}$, taux auquel, je n'ai pas besoin de le faire remarquer, le détenteur de la nouvelle émission ne peut retirer de profit ; et il ne semble pas avoir atteint pendant tout le mois de novembre le taux élevé de 92 (déduction faite de l'intérêt), tandis que dans le mois de décembre il a varié de £90 18s à £91 5s, ces cotes étant celles affichées à la Bourse de Londres depuis le 10 ou 12 novembre jusqu'au 31 décembre 1876. A ceux qui comprennent la signification de ces cotes il paraîtra évident qu'il serait tout-à-fait impossible à qui que ce fût de réaliser un profit un peu considérable sur notre emprunt en achetant la nouvelle émission à un prix fixe de 91, même en déduisant les marges dont j'ai parlé ; et si quelque honorable député veut soutenir qu'il est possible pour un homme,—quel qu'il soit et quelle que soit la garantie qu'il peut offrir,—d'obtenir un prix élevé en gros pour un emprunt de plusieurs millions sterling jeté tout-à-coup sur le marché de Londres, comme la chose est possible pour les mêmes effets publics au détail, je signalerai à son attention les circonstances dans lesquelles plusieurs emprunts ont été lancés par d'autres gouvernements qui font des transactions sur le même marché.

Pays.	Date.	Montant de l'emprunt.	Fixé à	Intérêt.	Cotes des négociations antérieures et de même nature.
Brézil............	1871	£3,000,000	89	5 p.c.	97 à 99.
do	1875	5,301,000	96½	5 "	100 à 101.
Chili...............	1873	2,276,500	94	5 "	97.
do	1875	1,000,000	88¼	5 "	91 à 92.
Belgique.........	1874	1,440,000	75½	3 "	Pas de cote en Ang.
France..........	1871	88,000,000	82½	5 "	Pas de nég. ant.
do	1872	140,000,000	84½	5 "	84.85 frs. à 87.85.
Hongrie..........	1873	7,500,000	89	6 "	} lère négociation.
do	1874	7,500,000	91½	6 "	
Emprunt Itatien... (Culture du Tabac.)	1868	9,404,762	81⅜	6 "	Pas de nég. ant.
do	1869	5,200,000	73⅛	5 "	84.
Russie............	1873	15,000,000	93	5 "	96¼.
Suède............	1875	15,000,000	92	4½ "	96 à 98.
do	1868	1,150,000	90	5 "	lère nég. en Ang.
do	1876	2,000,000	96½	4½ "	97 à 99.
Norvége..........	1876	1,320,000	96½	4½ "	lère négociation.

En examinant tous les emprunts de quelque valeur qui ont été contractés pendant la période de 1868 ou 1869 jusqu'à ce jour, nous avons les résultats suivants :—En 1871 le Brézil a négocié à 89 un emprunt de £3,000,000, et la cote du marché à cette époque était d'au moins 97 pour des effets publics de ce genre. Toutefois, l'emprunt était à courte échéance, et par conséquent cette cote ne représente pas exactement l'état réel des choses. Mais en 1875 le même pays lança à 96½ un emprunt plus important, et les cotes du marché étaient alors de 100 à 101. Vers la même époque la République du Chili lança un emprunt à 94, alors que la cote du marché était de 97. Par la suite elle lança un autre emprunt à 88¼, les cotes de détail étant de 91 à 92. D'après les apparences l'emprunt négocié par le Gouvernement Français en 1872 fut placé à environ 80. Pour l'emprunt Italien qui fut lancé à environ 69, la différence a été très considérable aussi ; et cela, je le présume, pour des causes spéciales. Dans l'emprunt russe négocié en 1873, il y eut aussi une grande différence. Dans le cas du Gouvernement Suédois, en 1876, un ou deux emprunts furent lancés à 96½, les cotes de détail étant 97 et 99. La même observation s'applique à l'emprunt norvégien qui fut lancé vers la même époque que le mien. Le

fait qui ressort de tout cela, M. l'Orateur,—il est parfaitement bien compris ailleurs et je dois ajouter qu'il est évident,—c'est qu'il est tout-à-fait impossible d'obtenir le même prix en gros pour la somme que vous voulez jeter sur le marché, par au moins un ou deux pour cent, que vous pouvez obtenir dans les petites transactions de détail sur lesquelles ces cotes sont ordinairement établies.

Mais si mes honorables amis me demandent d'autres preuves, je pense pouvoir leur rappeler les circonstances dans lesquelles M. Tilley a négocié un emprunt en 1873. Or, il ne faut pas perdre de vue que M. Tilley était en mesure d'offrir au marché anglais des effets publics très avantageux. Nos quatre pour cent, portant la garantie impériale, ont, pour le moins, autant de valeur que tous ceux qui existent à Londres ou dans n'importe quelle autre partie du monde. M. Tilley lança cet emprunt,—et je tiens à déclarer tout d'abord que mon intention n'est pas du tout de censurer ce monsieur pour ce qu'il a fait : je me contente de faire connaître les circonstances dans lesquelles il se trouvait et l'entière impossibilité d'obtenir pour une opération en gros, quelle que bonne que soit la garantie, un taux aussi élevé que pour une opération de détail. Bien que l'emprunt eut la garantie impériale, M. Tilley ne put obtenir pour lui, dans les cinq pour cent, autant que Sir John Rose avait obtenu pour l'emprunt mixte qu'il contracta en 1868-69, déduction faite de l'escompte sur nos cinq pour cent à cette époque. Le résultat clair, c'est que M. Tilley eut à peu près 102½,—le prix de détail des billets de quatre étant alors, comme on peut s'en convaincre en consultant l'*Economist*, de 104½ à 106,—tandis que moi qui eus 90¼ sur des cotes variant de 92 à 93 au détail, j'obtins presque le prix maximum avec une garantie positivement inférieure à celle que M. Tilley était en mesure d'offrir pour son emprunt. Je dois mentionner un autre fait curieux qui se rattache à une matière que j'ai déjà signalée à l'attention de la Chambre, et le voici : comme la valeur intrinsèque des billets de quatre de M. Tilley était, lors de leur émission, d'au moins £114, mis en regard du prix courant des consolidés qui était de 92, M. Tilley n'a pu, comme la Chambre va le voir, obtenir jusqu'à la concurrence de douze pour cent de la somme qu'il aurait dû avoir si nous ne considérons que la valeur réelle des deux espèces d'effets publics,—car il est extrêmement difficile en Angleterre de négocier un emprunt quelconque à prime, et tel est l'effet d'une longue habitude ou des préjugés qui existent sur le marché de Londres que tout effet public nouveau, quelle que soit l'excellence de sa

garantie, se vend toujours à meilleure condition que ceux qui sont plus anciens et mieux établis. Or, j'ai déjà mentionné le fait que l'emprunt de 1874 n'avait pas été très avantageux à la plupart de ceux qui y ont été concernés. La Chambre ignore peut-être, mais les cotes de la Bourse et les autres documents officiels démontrent que pendant tout le cours de l'année 1875 et la plus grande partie de 1876, nos bons (l'intérêt déduit) étaient positivement à escompte : en une ou deux circonstances ils sont même descendus jusqu'à 86½. Je n'ai pas l'intention de fatiguer la Chambre par une autre longue liste de cotes, mais je serais aise de démontrer la vérité de mon affirmation à l'honorable député de Cumberland ou à tout autre qui voudrait s'assurer de son exactitude.

Quant à la possibilité de se passer d'agents et autres intermédiaires à Londres dans la négociation de nos emprunts, je dois prier la Chambre de se rappeler que tout pays qui va emprunter à Londres doit plus ou moins se conformer aux usages de ce marché. Le marché de Londres est, en très-grande partie, sous le contrôle d'une corporation, je dirai presque d'un monopole, consistant en partie d'un nombre de très-puissants capitalistes, et en partie de courtiers et agents ; et l'on peut dire que le public anglais qui prête sur garanties étrangères n'a guères qu'une grande indifférence à l'égard du Canada, indifférence dont la preuve palpable peut se trouver dans le fait que plusieurs des journaux les plus répandus de l'Angleterre ne mentionnent pas les effets publics canadiens, et en un mot aucun des effets des autres colonies, dans les cotes qu'ils publient. Ceci est à regretter, mais j'espère que le remède à cela sera trouvé avant longtemps ; d'ici là, je crois que j'aurais été grandement blâmable si, dans de telles circonstances, je n'avais pas su profiter des moyens ordinaires de placer nos emprunts sur le marché. Si je n'avais agi ainsi, j'aurais couru le risque de faillir complètement dans mon entreprise. De fait, toute la question de l'emploi de courtiers ou d'agents à Londres, pourrait s'assimiler dans une grande mesure à une question d'assurance. Nul doute que, grâce à une fortuite et heureuse combinaison de circonstances favorables, l'on pourrait lancer un emprunt sur le marché sans l'intervention de ces intermédiaires; mais, agir ainsi, serait se mettre, ou à peu près, dans le cas d'un marchand qui envoie un navire chargé d'une très précieuse cargaison faire un dangereux voyage sans prendre aucune assurance sur sa propriété. Je n'ai donc pas cru qu'il fût de l'intérêt du Canada de courir aucun risque tandis que je pouvais très bien l'éviter.

Quant à l'autre question, qui est de savoir si, malgré même tout ce que j'ai dit, il était prudent d'émettre nos bons à prix fixe ou par adjudication avec concurrence, j'admets franchement que c'est une question que l'on peut discuter, de même que celle de l'emploi d'agents ; mais, je le répète, dans de semblables cas il est nécessaire d'en passer par les préférences et les habitudes du marché où l'on veut emprunter. Or, M. l'Orateur, les mêmes remarques que j'ai faites, quant à la question de lancer les emprunts à des prix de gros, c'est-à-dire un ou deux pour cent à meilleur marché plus bas que les cotes ordinaires du détail, s'appliquent, et encore avec plus de force, à cette question de lancer un emprunt à prix fixe et non par adjudication. Voyons encore la liste dont j'ai déjà parlé, qui est de fait une liste de tous les pays qui, depuis huit ans, ont négocié des emprunts de quelque importance, c'est-à-dire tous les pays dont le crédit est bien établi.

Le Brézil, en 1871, négocia un emprunt de £3,000,000 stg. à prix fixe ; en 1875, il en négocia un autre de £5,500,000, aussi à prix fixe. Le Chili, comme je l'ai déjà dit, en a fait autant. Le Gouvernement Belge a fait un emprunt de £1,400,000 à prix fixe. La France a fait de même pour deux emprunts considérables. La Hongrie, l'Italie, la Russie, en ont fait autant. La Suède a fait divers emprunts, chacun d'une somme égale et à prix fixe. Enfin, la Norvége, presqu'au même temps que nous, a négocié un emprunt (à beaucoup meilleur marché que les nôtres pour les capitalistes) aussi à prix fixe. Ces emprunts présentent toutes espèces de variétés quant aux taux d'intérêt et aux autres détails; mais ils ont ceci de commun, c'est que tous ont été mis sur le marché à prix fixe, et non par un appel à la concurrence. Je vois qu'ils ont été négociés par des maisons de la plus haute réputation, par les Rothchilds, Baring et frères, Stern et frères, et autres, et je pose cette question à la Chambre : Devons-nous supposer que tous ces gouvernements et toutes ces maisons bien connues se sont trompés dans leur jugement de ce qu'il était convenable de faire en opérant sur le marché de Londres, ou devons-nous croire que ces maisons si avantageusement connues sur tous les marchés du monde ont conspiré ensemble pour frauder ceux qui ont mis leur confiance en elles ? Je répète, M. l'Orateur, que bien que ces emprunts diffèrent sur presque tous les points imaginables, la Chambre les trouvera tous semblables dans ce qu'ils ont d'important, c'est-à-dire que dans chaque cas, les prix en gros ont été moins élevés que les prix du détail, et que tous ont été lancés à prix

fixe, et non à concurrence. Je n'ai pas besoin de dire que ce point a été longuement et sérieusement discuté entre les agents et moi. Je connaissais les préjugés qui existent ici à ce sujet ; et si j'avais pu le faire sans préjudicier aux intérêts du Canada, j'y aurais volontiers cédé, bien que je les croie sans fondement. Mais je pense qu'un examen de la question fera voir qu'il n'y a que deux cas dans lesquels on puisse avec succès tenter un emprunt à concurrence. Premièrement dans le cas où les bons portent une garantie qui, comme le ferait la garantie impériale, commande le marché ; ou bien dans les cas où l'emprunt ne presse pas et où les négociations peuvent aussi bien se faire plus tard qu'immédiatement. Comme preuve de la justesse de cette opinion, je puis dire que l'une des plus importantes colonies de l'Australie a eu il y a quelque temps occasion de faire un emprunt de £1,500,000. Les bons ont été offerts à l'adjudication sur le marché, avec minimum sous pli cacheté. Des soumissions atteignant ou dépassant le chiffre minimum ne s'offrirent qu'au montant de £300,000. L'on fit connaître le minimum et l'on demanda de nouvelles soumissions, qui ne rapportèrent que quelques £300,000 ou £400,000. Après plusieurs efforts pour disposer des bons, on les retira finalement, et ils furent négociés par les banques australiennes selon des arrangements privés dont la nature n'est pas venue à notre connaissance. Je n'ai pas besoin de dire que nous ne tombions ni dans l'un ni dans l'autre des deux cas mentionnés plus haut. La question de temps était pour nous de toute importance, et tout insuccès dans les négociations eut été presque ruineux pour le crédit de notre pays. Tel qu'il en a été, nous avons bien juste échappé à un échec disgracieux. Bien que nous ne perdîmes pas de temps et que notre prospectus parût dans les journaux de Londres au moment même où fut consentie l'armistice entre la Turquie et la Servie, néanmoins à peine vingt-quatre heures s'étaient écoulées après la conclusion de l'emprunt, que le discours de Lord Beaconsfield au Mansion House et la réponse du Czar de Russie le lendemain, jetaient un désarroi complet dans le marché ; et j'ai toutes les raisons de dire qu'il eût été impossible pour le Canada de négocier dès lors un emprunt offrant des conditions aussi avantageuses que celles que nous avons obtenues pour notre emprunt. Tandis que j'en suis sur cette question, je puis répéter que la Bourse de Londres est on ne peut plus opposée à l'idée de tenter un emprunt par adjudication publique avec concurrence, le minimum acceptable étant sous pli cacheté, et que je doute beaucoup qu'il soit prudent d'adopter ce mode d'emprunt, si ce n'est peut-être dans le cas où les bons portent la garantie

impériale. Chacun sait que dans le cas où le minimum fixé est connu du public, l'emprunteur n'a guère de chances de recevoir plus que quelques chelins en sus du prix fixé, et qu'il n'y a qu'un avantage très douteux à gagner en courant le risque, auquel nous nous serions certainement exposés, de perdre un grand nombre de bons souscripteurs, de personnes dont pour plusieurs raisons je voulais voir figurer le nom sur la liste des souscripteurs à l'emprunt canadien. Malheureusement il semble exister une fausse impression assez marquée, sur la facilité avec laquelle nous pouvons emprunter sur le marché de Londres. Sans doute notre crédit s'établit graduellement sur ce marché ; mais, cependant, le simple fait que l'argent est en abondance à Londres ne donne pas à un Ministre des Finances d'une simple colonie l'assurance d'y obtenir un emprunt. Dans un grand nombre de cas l'argent est en abondance, simplement parce que le crédit est difficile, et il ne s'en suit aucunement qu'il soit facile d'induire les capitalistes à placer leurs fonds sur des garanties comparativement inconnues. Je puis ajouter qu'il y a dans notre cas des circonstances spéciales dont j'ai dû et dont la Chambre devra tenir compte. Il est parfaitement connu que le Canada n'a pas l'avantage d'être vu d'un bien bon œil par certaines personnes de grande influence dans la presse de Londres. Plus d'une fois, pendant le cours de la négociation des emprunts précédents, des articles hostiles ont paru dans des journaux très répandus de Londres ; et j'avais de bonnes raisons de savoir que, si l'opération souffrait des délais, nous serions encore l'objet de nouvelles hostilités de la part de ces journalistes, au grand détriment de notre entreprise. Il ne faut pas oublier qu'il est également avéré à Londres et ici, au moins parmi ceux qui s'intéressent à ces questions, qu'un déficit considérable dans le revenu de l'année dernière était inévitable ; de fait, l'on n'avait qu'à lire mon exposé financier pour se convaincre de la chose. La dépression commerciale et financière qui existait au Canada et par toute l'Amérique du Nord était notoire et devait exercer inévitablement une influence fâcheuse pour cette classe d'effets publics. Le fait que nous avions à remplir de lourds engagements contractés pour nos travaux publics et que nous avions sur les bras une difficulté sérieuse avec la Colombie Britannique au sujet du chemin de fer du Pacifique, était très connu ; et, de plus, nous avions contre nous le fait qu'une très forte partie du capital anglais, se montant à une somme presque égale à la totalité de la dette nationale du Canada, est malheureusement engagée dans des entreprises de chemins de fer qui ne sont que d'un faible rapport pour le présent. Je n'ai guère besoin d'ajouter qu'il était

de même à la connaissance de plusieurs habitués de la Bourse qu'une forte partie de la dette canadienne doit échoir d'ici à un an ou deux et qu'il faudra contracter de nouveaux emprunts pour y faire face. Or, si l'on tient compte des faits que j'ai rapportés, et si l'on ne perd pas de vue que pendant plusieurs mois avant et après la négociation de cet emprunt, les prix en détail ont à peine oscillé entre 90 et 92, à l'exception peut-être d'une ou deux cotes peu importantes, je puis dire que je ne saurais louer le bon sens et le patriotisme de ceux qui, sans attendre ces explications que moi seul pouvais donner, ont été assez indiscrets pour attaquer non-seulement ma conduite dans l'opération, liberté à laquelle ils sont tout-à-fait bienvenus, mais encore l'honneur personnel des maisons distinguées dont j'avais retenu les services, comme l'avaient fait mes prédécesseurs pendant plusieurs années, pour mener à bonne fin les affaires financières du Canada. Ces attaques étaient lâches autant qu'inconsidérées, et elles doivent être tout-à-fait répudiées. J'espère qu'avant la clôture de ce débat, des deux côtés de la Chambre on aura exprimé le dégoût qu'elles inspirent à tout le monde. Quant aux maisons Baring et Glynn, je dois dire qu'en 1874 comme en 1876, chaque denier de nos bons qu'elles achetèrent fut pris à ma demande toute spéciale. Ces maisons ne me demandèrent aucun effet, n'en désiraient aucun. C'est moi qui pris la responsabilité de les engager à souscrire, et cela pour des raisons qui m'induiraient encore, dans de semblables circonstances, à faire la même démarche. Et je dois ajouter que les avantages particuliers que ces maisons sont reconnues avoir pour se renseigner sur la véritable valeur des effets, et le fait qu'elles souscrivirent un montant très-considérable, ne furent pas pour rien dans la réussite de cet emprunt. Ce succès a été remarquable, et peut être attribué à deux causes: d'abord aux précautions prises, et ensuite à l'époque heureusement choisie pour lancer cet emprunt. Je n'ai pas besoin de dire que, vû la situation actuelle de l'Europe et celle où elle se trouvait lors de mon dernier voyage à Londres, personne n'eût pu dire quand le marché serait jeté dans la plus complète confusion, ou si les complications actuelles ne devaient, bien-tôt ou non, avoir pour résultat une guerre universelle, ou comment les événements pourraient influer sur notre emprunt. Je prétends qu'il est de toute importance, pour un pays qui se trouve comme nous avec de lourdes obligations, contractées et en expectative, de se précautionner à l'avance et de ne jamais attendre au dernier moment pour opérer un emprunt, surtout lorsque, comme dans notre cas, cette prudence ne coûte presque rien au pays, car je suis toujours capable de

retirer pour les fonds dont j'ai à disposer un presqu'aussi fort, sinon aussi fort, intérêt que celui que je paie à nos prêteurs. En outre, M. l'Orateur, un autre avantage de cet emprunt, c'est qu'il nous laisse une réserve de £2,100,000 stg., garantie impériale, qui peut nous être d'une immense utilité dans l'avenir, d'autant plus que cette garantie peut toujours commander un prêt, quels que soient les difficultés et les embarras qui pourraient entraver la négociation d'un emprunt avec garanties ordinaires sur les marchés ou autres. Mais je tiens surtout à corriger deux erreurs que je trouve accréditées de ce côté de l'Atlantique. D'abord, je désire détruire l'idée absurde qu'il est possible, dans quelles que circonstances que ce soit, d'obtenir autant pour une grosse somme en gros qu'en détail ; et je désire en second lieu signaler la fausse interprétation que l'on fait des cotes du marché de Londres. Que l'on consulte aucune autorité reconnue, que ce soit l'*Economist* ou l'*Investors' Monthly Manual*, ou les cotes officielles de la Bourse, et l'on verra qu'à l'exception peut-être de quelques opérations accidentelles, les cotes de nos emprunts sont précisément comme je les ai représentées. Or, M. l'Orateur, les attaques portées contre moi ne peuvent pas me faire grand mal, et je suis tout-à-fait capable de me défendre ici ou ailleurs ; et de même, les attaques que l'on ferait contre l'honneur ou l'intégrité personnelle des agents du Canada ne sauraient leur faire beaucoup de tort. Mais je ne puis m'empêcher de voir qu'elles pourront causer au pays un tort considérable ; et c'est cette considération qui m'a fait entrer dans ce long et fatiguant détail, afin que tous puissent se convaincre que le conseil donné par nos agents était véridique quant à la condition du marché. Et je répète que j'espère qu'avant la fin du débat, l'honorable représentant de Kingston qui, comme premier ministre de l'ancienne Administration, doit être très au fait de toutes les opérations que depuis plusieurs années le Canada a fait diriger par ces deux grandes maisons, se fera un devoir de répudier les attaques qui ont été faites contre l'intégrité de nos agents. S'il ne le faisait pas, je craindrais que même son silence pût être interprété comme une sanction de cette malheureuse attaque contre des hommes qui, tant aujourd'hui que par le passé, font et ont toujours fait tout en leur pouvoir pour garder au Canada sa bonne réputation et son crédit.

Avant d'en finir avec cette question, peut-être ferai-je bien de profiter de ce moment pour faire connaître à la Chambre l'emploi des différentes sommes considérables empruntées, à diverses périodes, par ce gouverne-

ment. Le chiffre collectif des trois emprunts faits à différentes époques se monte à la somme nominale de £9,000,000 stg., et la somme réelle touchée par nous a été de $41,000,000 ou $42,000,000. En examinant les Comptes Publics et ceux de mon ministère qui ne sont pas encore présentés, j'ai pu voir que ces fonds ont été employés comme suit:—Du 1er juillet 1874 au 1er janvier 1877, nous avons dépensé en tout pour l'Intercolonial $4,173,-000. Au compte du capital des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick nous avons placé une autre somme de $922,000. Pour terminer le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard nous avons dépensé environ $1,018,000. Pour l'exploitation du chemin de fer du Pacifique, $1,652,000; pour les constructions de ce chemin, $4,356,000. C'est donc, je pourrais dire, une dépense totale d'environ $12,121,000 pour le compte des chemins de fer. Quant aux autres travaux publics, imputables sur le capital, nous avons dépensé pour le canal Lachine $1,457,000; pour le canal Welland, $4,296,000; et les canaux, environ $1,238,000; pour compléter les édifices que nous occupons, nous avons dépensé $629,000; $564,000 sur ce qu'on appelle les améliorations du fleuve St. Laurent, sous la direction de la commission du havre de Montréal. Total pour ces travaux, $8,184,000. Ainsi en deux ans et demi nous avons dépensé pour le compte du capital $20,305,000. Nous avons, en outre, en caisse une somme nous permettant de dépenser entre $6,000,000 à $7,000,000 pour les divers travaux mentionnés dans le budget. J'ai aussi pris des mesures pour racheter quelque chose comme une couple de millions de piastres qui deviendront dûs dans neuf ou dix mois. Nous avons, de plus, payé des dettes ou fait des avances aux différentes Provinces s'élevant à $16,000,000 ou $17,000,000, avec ce bon résultat, que si d'un côté nous avons augmenté les intérêts à payer de $1,750,000, nous les avons réduits de l'autre d'environ $930,000. En d'autres termes, les $27,000,000 (comprenant les fonds en caisse, que nous avons à dépenser, et les sommes dépensées déjà énumérées) coûteront à ce pays près de trois pour cent par année: ce qui n'est pas une mauvaise affaire, en admettant toujours la nécessité de ces travaux. Or, il est parfaitement connu que je n'ai moi-même jamais approuvé l'exécution simultanée de tous ces travaux; et bien que je ne désire pas, en ce moment, entamer une discussion politique, je dois dire que je ne crois pas qu'il y ait une seule de ces entreprises dont le gouvernement actuel puisse être tenu responsable, si ce n'est toutefois certaine partie des frais de construction du chemin de fer du Pacifique.

Eh ! bien, M. l'Orateur, ayant fait voir, le mieux que j'ai pu, les résultats de la politique financière générale du Gouvernement, et donné les explications que j'ai cru devoir à la Chambre, ainsi que les raisons qui m'ont engagé à choisir le mode d'emprunt particulier que j'ai adopté, je devrais peut-être ajouter aussi que, pour des raisons plausibles, je n'ai pas jusqu'ici fait part à la Chambre de certaines circonstances venues à ma connaissance relativement aux difficultés que nous avons éprouvées dans le placement de nos quatre pour cent sur le marché anglais. Je ne ferai donc que réitérer l'affirmation que ces difficultés étaient à la fois nombreuses et ardues, et que pour surmonter les plus grands obstacles que rencontrait cette négociation, notre patience a été mise à l'épreuve non pendant des mois, mais pendant des années.

Le seul autre point qui demande à être expliqué davantage, est la situation qui va nous être faite par nos dépenses annuelles ordinaires et les dépenses de capital relativement aux autres grands travaux que nous sommes obligés d'entreprendre ou de continuer. Il est tout à fait nécessaire, en examinant la situation actuelle du pays, et pour juger correctement la politique que le Gouvernement est à la veille de soumettre à la Chambre, de ne pas perdre de vue les engagements pris (ou ceux auxquels il nous restera à faire face quand les fonds en caisse seront épuisés), comparés à ceux qui restaient à remplir à l'époque où nous montâmes au pouvoir. En 1874, en comptant du 1er juillet, je trouve, d'après mes calculs du temps, que nos obligations jusqu'à 1880* étaient à peu près comme suit:—Je m'attendais à être obligé de dépenser pour l'achèvement du chemin de fer Intercolonial une somme variant de $6,000,000 à $7,000,000,

* Chemin de fer Intercolonial	$7,000,000
Chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick	2,000,000
Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard	1,000,000
Concession de terres de l'Ile du Prince-Edouard	800,000
Travaux publics secondaires	4,000,000
Canal Welland	10,000,000
Canal Lachine	7,000,000
Canaux de l'Ottawa	2,000,000
Améliorations du St. Laurent	1,500,000
Chemin de fer du Pacifique	10,000,000
Avances aux Provinces	1,000,000
Dettes à échoir	35,000,000
	$81,300,000
Canaux du St. Laurent	9,000,000
	$90,300,000

ce qui, je pourrais ajouter, est presqu'exactement la somme qui a été ou qui sera dépensée pour cette entreprise si le crédit de 1877-78 est complètement épuisé. Je m'attendais aussi que la tâche de réparer complètement les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick,—travaux distincts de ceux du chemin Intercolonial originaire,—exigerait une somme d'environ $2,000,000, que je me proposais de dépenser et que j'ai de fait dépensée en la prenant partie sur le capital et partie sur les revenus. Pour le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard je portai la dépense à $1,000,000, chiffre qui a été légèrement dépassé, et les concessions de terres faites aux habitants de l'Ile exigeaient, je le savais, $800,000, s'ils voulaient en faire la demande. J'évaluai à environ $4,000,000 les frais d'une foule de travaux secondaires alors en voie d'exécution, y compris l'achèvement des édifices d'Ottawa, et je crains que la dépense ait dépassé mes calculs. J'estimai que l'achèvement du canal Welland, à partir de cette époque, entraînerait une dépense d'à peu près $10,000,000, et le canal Lachine une autre de $6,000,000 ou $7,000,000. Pour les travaux des canaux de l'Ottawa, même sans les pousser jusqu'au bout comme on en avait eu l'intention, je savais qu'il faudrait au moins $2,000,000, et pour les améliorations du St. Laurent et autres travaux semblables je fixai la somme à $1,500,000. Pour le chemin de fer du Pacifique je dus ne faire qu'un calcul approximatif, et je le fixai à $10,000-000 environ. Les avances aux Provinces, d'après d'anciens engagements, représentaient à peu près $1,000,000. Je savais que nous avions pour au moins $35,000,000 de dettes dont l'échéance arrivait, et je calculai que les canaux du St. Laurent absorberaient une autre somme de $6,000,000 à $9,000,000. Enfin je savais qu'entre 1874 et 1880 le pays serait obligé de contracter des emprunts, soit pour racheter la dette flottante ou pour continuer les travaux publics déjà commencés et qui absorberaient certainement $81,300,000, ou, en y joignant les derniers items mentionnés, à $90,000,000. Je savais encore que les frais qui seraient encourus dans le Territoire du Nord-Ouest, pour organiser et administrer avec efficacité ce grand pays alors inconnu, seraient très considérables, et que les seuls frais d'exploitation pendant quelques années de l'Intercolonial et d'autres chemins de fer absorberaient également une forte partie du revenu public. Or, en comparant le budget de 1874 avec celui des dépenses probables de 1878 à 1880, je puis féliciter la Chambre et le pays sur l'énorme réduction que va subir cette masse d'obligations. J'ai toute raison de croire que la dépense faite à même le capital pour le chemin de fer Intercolonial propre-

ment dit sera complètement éteinte à cette époque (1878), bien qu'il soit possible que pour les chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick il reste une petite balance dont nous aurons à nous occuper. Comme la Chambre le sait, les subventions du chemin de fer et de la Province de l'Ile du Prince-Edouard sont éteintes. La dépense pour travaux publics secondaires, y compris les édifices d'Ottawa, sera également finie avant cette époque, je l'espère; et pour le canal Welland, le crédit qui est demandé, ainsi qu'un autre petit crédit supplémentaire, feront avancer cette grande entreprise assez que $2,250,000 tout au plus suffiront pour la terminer complètement, et d'un autre côté que $2,500,000 suffiront à ce qui reste de dépenses à faire pour le canal Lachine. Les dépenses pour les canaux de l'Ottawa et les améliorations du St. Laurent prendront également fin à cette époque; et, bien que ne pouvant pas fixer une limite précise aux frais du chemin de fer du Pacifique, mais me rappelant les faits qui re rattachent aux dépenses déjà faites, je ne crois pas me tromper en disant que $4,000,000 représentent la dépense probable de 1878 à 1880. Maintenant, même en consacrant $2,000,000 ou $3,000,000 à des fins générales, nous aurons, je pense, le résultat suivant:—des $46,300,000 d'engagements que nous avions en 1874, nous pouvons dire qu'il ne nous restera plus, après 1878, qu'environ $11,000,000, contre lesquelles j'ai intacts £2,100,000 sterling de garantie impériale, et des $35,000,000 formant la masse des dettes il ne nous restera plus que treize millions à rembourser, déduction faite des sommes pour lesquelles j'ai demandé un crédit. En ce qui concerne les canaux du St. Laurent, je suis d'opinion, après mûr examen, et l'honorable premier ministre partage cet avis, que les déboursés pour ces travaux peuvent être retardés pendant quelque temps sans le moindre inconvénient pour l'intérêt public.

Le résultat général de tout ceci, c'est qu'en arrivant au pouvoir l'Administration actuelle se trouva en face d'obligations qui s'élevaient à au moins $90,000,000 (d'après le programme posé par les honorables députés de l'Opposition), sans faire entrer en ligne de compte les obligations énormes qui devaient s'ajouter aux autres si le contrat du chemin de fer du Pacifique était exécuté dans toute son intégrité ; aujourd'hui nos obligations ne s'élèvent plus qu'à $24,000,000, somme qui, si nous réussissons à négocier un autre petit emprunt à des conditions aussi avantageuses que le dernier, ne nous créera guère d'embarras. Je pourrais ajouter avec raison,—car c'est un point très important pour rendre compte

de notre situation actuelle,—que nous avons tout lieu de croire que le crédit affecté à l'administration du Nord-Ouest a maintenant atteint le maximum, et que nous ne serons plus obligés de demander à la Chambre une augmentation considérable pour ce service, à moins de circonstances tout à fait imprévues. De même, pour le chemin de fer Intercolonial, je pense qu'il est évident qu'il y a de bonnes raisons de croire que cette dépense a atteint son maximum, et qu'on peut s'attendre que les recettes augmenteront graduellement, ce qui revient sans doute au même en ce qui concerne le déficit pour ce service.

Et ce n'est pas tout, M. l'Orateur. On remarquera, ainsi que je l'ai déjà dit, que nous avons demandé pour 1877-78 un crédit d'environ $23,170,000, bien que, comme je l'ai expliqué, au moins $100,000 de cette somme reviendront au pays. La Chambre me dira peut-être : supposons que vous dépensiez ces $11,000,000 additionnelles comme vous comptez le faire d'après votre exposé, ne serez-vous pas contraint d'encourir de nouveaux frais pour faire face à l'intérêt de cette somme ? Sur ce point encore, M. l'Orateur, je pense pouvoir convaincre la Chambre que j'ai pris des mesures suffisantes. Si, comme je l'ai dit, je réussis à effectuer un autre emprunt aux mêmes conditions que le dernier—ce qui est assez probable,—la réduction dans le taux de l'intérêt sur treize millions, ainsi que l'intérêt sur certaines sommes qui sont sur le point de s'éteindre, diminueront cet item d'au moins $250,000. Et puis, comme je l'ai encore dit, il y a tout lieu de croire que les pertes subies dans l'exploitation de l'Intercolonial (qui, je dois le faire remarquer, comprend aujoud'hui tout le réseau des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick), seraient affaiblies d'une manière ou d'une autre par une somme d'au moins $250,000. La Chambre se rappellera que dans cet exposé je ne compte nullement sur une augmentation de recettes. Je signale seulement le fait qu'un item d'environ $250,000 est maintenant porté au compte des dépenses extraordinaires pour changer la largeur de la voie et remplacer les rails de fer par des rails d'acier,—dépense qui, dans le cours naturel des choses, devra bientôt cesser et qui n'aura pas besoin d'être renouvelée d'ici à bien des années.

Hon. M. TUPPER—A combien évaluez-vous l'excédant des frais d'exploitation sur les recettes des chemins de fer ?

Hon. M. CARTWRIGHT—Autant que je puis m'en rappeler, la perte sèche que nous éprouvons aujourd'hui est d'à peu près $550,000, y compris les frais d'exploitation du chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard qui s'élèveront à plus de $100,000.

Hon. M. TUPPER—Et vous comptez les diminuer de $250,000 ?

Hon. M. CARTWRIGHT—A peu près, par le fait qu'une grande partie des frais extraordinaires est employée à remplacer les rails de fer par des rails d'acier. Mon honorable voisin—M. Mackenzie—soutient que la durabilité des rails d'acier est de beaucoup plus grande que celle des rails de fer : il estime la première à quinze ou vingt ans et celle des seconds à six ou huit. C'est, du reste, une matière sur laquelle je ne puis donner beaucoup de renseignements à la Chambre. Mais la chose que je veux lui signaler, c'est que nous avons par ces deux items seuls les moyens certains de faire face à l'augmentation de l'intérêt pour celle de la dépense sur le compte du capital, augmentation dont j'ai parlé, sans imposer de nouveaux fardeaux au peuple ; et, d'un autre côté, si les espérances entretenues (autant par les honorables députés de l'Opposition que par moi-même), de voir augmenter le trafic qui nous viendra par le Canal Welland quand il sera élargi, se réalisent même dans une certaine mesure, j'ai raison d'attendre de cette source un nouvel aliment pour le Trésor. L'évaluation la plus faible que l'on puisse faire de ce revenu est de $250,000 ; et si l'on considère que ce canal rapporte un revenu net, même aujourd'hui qu'il ne peut admettre que des navires dont le tonnage ne dépasse pas 400 ou 500, il y a certainement lieu d'en attendre un accroissement considérable de revenu public. Toutefois, comme ce résultat n'est pas encore certain, j'ai cru qu'il était plus prudent de me contenter pour le moment d'attirer l'attention de la Chambre sur une source probable d'augmentation du revenu ; pour la même raison, également, je n'établis aucun calcul sur le revenu additionnel que nous pouvons attendre de l'augmentation des recettes du chemin de fer Intercolonial. Ainsi, la Chambre voit qu'il y a certains points très importants qui peuvent être considérés comme raisonnablement acquis en étudiant notre situation actuelle. Elle voit que notre dépense a atteint une limite qu'elle ne dépassera probablement pas d'ici à quelque temps,—exception faite, toujours, des inscriptions casuelles dues à l'accumulation de l'intérêt sur le fonds d'amortissement et qui s'élèvent à $130,000, sinon davantage, depuis 1874. Sauf ces exceptions, nous

sommes en mesure d'assurer à la Chambre que vingt-trois millions et quelques centaines de mille piastres devront suffirent pour les frais d'administration du gouvernement. D'un autre côté, nous avons diminué à tel point nos engagements et le chiffre de la dette que nous sommes positivement tenus de solder, que je n'appréhende aucune des difficultés que je redoutais autrefois à cet égard. Nous avons apprécié avec assez d'exactitude la gravité de la dépression qui s'est fait sentir jusqu'ici ; mais le malheur veut que nos prévisions nous laissent encore dans l'incertitude quant à savoir si cette situation ne s'aggravera pas davantage. Il serait très intéressant d'examiner si les taxes imposées en 1874 ont ou n'ont pas diminué les importations assez sensiblement pour réduire d'autant les bénéfices qui en découlaient. Je dois dire qu'après avoir étudié la question j'incline à croire que non, et je m'appuis pour cela sur plusieurs raisons. En premier lieu, comme la Chambre le sait, l'imposition du droit additionnel de deux et demi pour cent *ad valorem* a été neutralisée, ou à peu près, par la baisse considérable qui s'est fait sentir dans la valeur moyenne des articles sur lesquels cette taxe a été établie ; ou, pour exposer la question sous un autre jour, si le droit avait été spécifique au lieu d'être *ad valorem*, le pays, sans aucune augmentation nominale, aurait obtenu un revenu beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. Le fait est que la diminution en valeur nous a rapporté beaucoup plus de revenu, en proportion, que nous en avions reçu de l'augmentation du droit de deux et demi pour cent. De plus, j'ai fait faire à ce sujet des recherches spéciales par des hommes d'une autorité reconnue, et, quoique différant sur des points secondaires, ils s'accordent tous à croire qu'aucune diminution sérieuse dans les importations n'est résultée de ce nouvel impôt. Je dois ajouter que nous en avons eu une preuve évidente dans la demande qui nous a été faite, par mon honorable ami le député de Montréal-Ouest et par d'autres, d'établir de nouveaux impôts pour des fins de protection, pour la raison même qu'aucune diminution ne s'est fait sentir dans les importations ; nous en avons aussi une preuve dans le témoignage donné par l'honorable député de Cumberland qui, dans le cours des débats de 1875, a admis que les ressources du pays étaient telles que la nouvelle taxe n'avait produit aucun résultat funeste. De plus, en examinant la liste des articles admis en franchise et les articles dont l'impôt n'a subi aucun changement, on verra qu'une diminution correspondante s'est produite dans les importations, et même, en plusieurs cas, dans une mesure beaucoup plus considérable. Pour ces raisons, j'incline fortement à croire qu'aucune diminution dans la

somme de nos importations n'est résultée des mesures prises par le Gouvernement en 1874 pour s'assurer d'un nouveau revenu.

L'Orateur quitte le fauteuil à six heures.

SÉANCE DU SOIR.

Hon. M. CARTWRIGHT—M. l'Orateur, j'ai, avant l'ajournement, fait connaître à la Chambre mes vues sur la situation générale actuelle du pays. Je lui ai fait connaître mes raisons, qui me paraissent excellentes, pour supposer que le point culminant de la crise, ou, du moins, le point extrême qu'elle paraisse devoir atteindre, est probablement passé, et que nous avons tout lieu d'espérer que le revenu de cette année ne sera pas inférieur à celui de 1875-76. J'ai dit aussi que, n'eut été la diminution regrettable de la dernière récolte, je n'avais pas le moindre doute que les calculs du Gouvernement se seraient de tous points réalisés et qu'il nous aurait été facile de faire face à toutes nos obligations sans avoir recours à la désagréable nécessité d'augmenter l'impôt. Malheureusement, la Chambre le sait, la récolte de l'année dernière, loin d'être même moyenne, a positivement manqué ; et cette calamité, survenant au moment le plus critique d'une dépression commerciale sans précédent, a indubitablement renversé tous les calculs raisonnables et va, en toute probabilité, être la cause d'un déficit, quoique faible, dans le revenu de l'année courante. Je crois en somme que, toutes choses bien considérées, il est opportun que nous prenions des mesures pour combler ce déficit. On n'ignore pas que,—peu importe la manière dont on l'explique, peu importent les causes qui l'ont amenée,—la continuation de ces déficits compromettrait gravement notre crédit ; et pour plusieurs raisons il est clairement à désirer que le crédit du Canada soit maintenu aussi haut que possible. Or, il y a deux choses qu'il nous faut considérer dans un moment comme celui-ci. J'ai toujours soutenu que le Gouvernement de ce pays ne doit pas établir des impôts que les circonstances ne justifient point. Ce principe, j'ai eu occasion de le préconiser souvent l'année dernière, mais pour cette fois je me bornerai à l'invoquer. Il est évident qu'au milieu d'une crise il ne faut pas augmenter la charge déjà lourde du pays ; et dans les propositions que je vais faire à la Chambre, nous nous sommes efforcés autant que possible de ne pas perdre de vue la nécessité de faire face à un déficit et de remanier le tarif de façon à ce que le reveuu ne soit point ou que peu diminué.

Eh ! bien, M. l'Orateur, d'accord avec l'engagement que j'ai pris vis-à-vis la Chambre l'année dernière, il est de mon devoir d'examiner la proposition faite par l'honorable député de Stanstead au sujet de l'impôt qui frappe actuellement le pétrole. A ce propos, je dois dire tout d'abord que c'est un impôt pour lequel je n'ai jamais eu une bien grande prédilection, que je n'aurais jamais établi de moi-même et qui m'a toujours paru donner prise à la critique, bien que les circonstances ne me justifiassent pas l'année dernière de toucher au tarif et peut-être de provoquer, pour l'amour d'un seul article, une longue suite de débats embarrassants. De plus, je sentais alors, comme je sens encore aujourd'hui, que les raffineurs avaient aussi leur mot à dire dans cette affaire. J'ai compris que leurs plaintes n'étaient pas tout-à-fait dénuées de fondement, et surtout que celles qu'ils faisaient entendre contre les restrictions vexatoires qui présidaient nécessairement à la perception des impôts de l'accise méritaient l'attention du Gouvernement. La Chambre sait fort bien qu'il est impossible de percevoir un droit d'accise sans gêner la fabrique de telle sorte, que dans plusieurs cas celle-ci ne peut faire des améliorations et des expériences ; en effet, il est admis comme principe fondamental que le droit d'accise pèse en proportion plus lourdement sur le fabricant que le droit de douane correspondant. Quant au montant de l'impôt, je constate, avec autant d'exactitude que je puis le faire, que la consommation de l'huile de charbon dans tout le Canada peut être évaluée à 8,000,000 gallons, mesure de vin, sur laquelle l'impôt est établi. Sur cette quantité, environ 5,500,000 gallons sont fabriqués en Canada, 800,000 à peu près sont importés et payent l'impôt, et d'après les calculs de mon honorable ami le député de Stanstead (qui ne diffèrent pas beaucoup de ceux du ministère des Douanes), le double de cette quantité probablement a été importé en Canada sans payer de droits........

UNE VOIX—En contrebande ?

Hon. M. CARTWRIGHT—Comme l'honorable monsieur l'a dit : en contrebande. Je partage dans une grande mesure l'avis de l'honorable député de Stanstead lorsqu'il dit que la perte résultant au pays par cet impôt est positivement plus considérable que le montant de l'impôt lui-même. On sait qu'aux droits qui donnent à la valeur de l'article une proportion aussi élevée que l'impôt actuel de l'huile de charbon, il faut ajouter une part considérable pour les nouvelles pertes qu'éprouve le consommateur avant qu'elle arrive à destination ; par conséquent, en supposant une con-

sommation de 8,000,000 de gallons, je suis porté à dire que l'affirmation de l'honorable député de Stanstead, qu'une perte variant de $1,000,000 à $1,200,000 est subie par le pays, n'est pas très loin de la vérité. Quant à moi, je ne pense pas que la perte soit aussi grande ; mais, dans tous les cas, elle est très sérieuse pour le public. Le Gouvernement a donc mûrement étudié la question dans le but de diminuer les charges autant que possible, sans toutefois détruire complètement une industrie canadienne qui s'est developpée sous la protection des lois faites par l'ancienne Administration. La décision à laquelle nous en sommes arrivés est celle-ci: Nous proposons d'abolir totalement le droit d'accise et de diminuer, de 15 centins qu'il est actuellement à 6 centins, l'impôt sur le pétrole importé; par cette opération, je crois que le Canada gagnera 9 centins et plus sur chaque gallon des 8,000,000 qui sont aujourd'hui consommés. Si nous nous en rapportons aux calculs de mon honorable ami, le bénéfice qui en résultera pour la population s'élèvera à $1,200,000. A mon avis le Canada gagnera au moins $750,000, et, autant que je puis voir, la perte pour le revenu—car je crois que ce qui passe maintenant en contrebande paiera le droit—n'excédera que faiblement $200,000.

Dans l'état actuel des choses, il nous est nécessaire de prendre un équivalent pour ce montant; et nous voulons en venir là en dérangeant le moins possible les intérêts actuellement en jeu et de manière que, si des temps meilleurs arrivent, l'impôt puisse être aboli aussi aisément que possible. C'est pourquoi, si nous donnons au pays le bénéfice d'une réduction de droits, variant de $750,000 à $1,200,000 suivant l'un ou l'autre des calculs que j'ai mentionnés, je crois que nous pouvons en toute justice lui demander de payer un droit additionnel d'un penny sterling ou deux centins par livre sur le thé: cela nous permettrait de rétablir l'équilibre. Mais il y a un certain déficit qu'il est très désirable de combler ; aussi nous avons à proposer à la Chambre certains autres changements qui, j'ose le dire, dérangeront aussi peu le courant du commerce que les modifications qui nous apporteraient la somme de revenu désirable. Le principal changement se rapporte au malt et à la bière qui en provient. J'impose cette taxe avec une certaine répugnance, car je comprends que les Anglais ne tinnent pas à payer un nouveau droit sur la bière; mais, enfin, nous sommes certains que notre proposition est dans l'intérêt du pays. Nous voulons établir une taxe de un centin par livre sur le malt et de trois centins (ou un peu plus) par gallon sur la bière, si elle est préparée avec

d'autres articles que le malt. Tel est le principal changement auquel nous allons demander à la Chambre de consentir; mais il en est certains autres, suggérés par mon honorable ami le Ministre des Douanes, qu'il est désirable de faire: ces modifications ont surtout pour but d'obtenir la somme de revenu nécessaire, et, sauf sur un point, ne peuvent entraîner une nouvelle taxe sérieuse pour le consommateur. On a constaté, en percevant le revenu, que, sous l'opération du tarif actuel, il existe une différence considérable dans les droits perçus sur divers articles. Cela est dû à ce que les droits ne sont pas les mêmes dans tous les ports,—ce qui est préjudiciable à l'importateur honnête; puis, de toute manière, il en résulte une perte considérable pour le revenu. Nous voulons faire disparaître quelques-unes de ces anomalies, et voici comment: Nous voyons, par exemple, pour l'article du fil de coton et de lin, que les expressions employées dans l'Acte des Douanes rendent, en pratique, presqu'impossible pour les percepteurs d'établir une distinction entre les articles sujets à 10 pour cent et ceux qui sont sujets à 17½ pour cent (et il est très douteux que l'on puisse amender l'Acte de façon à éviter ces différences d'interprétation), d'où il suit que le revenu éprouve des pertes considérables. Pour éviter à la fois cette injustice et ces pertes, nous proposons de placer tous ces articles sur la liste des articles non-énumérés, c'est-à-dire de les enlever de la liste des 10 pour les inscrire sur celle des 17½; et je ne comprends pas trop comment la distinction a pu être faite dans le principe. Il se présente ensuite une question qui peut toucher de plus près mes honorables collègues de la Chambre. Les autorités douanières ont eu des difficultés considérables à combattre au sujet de l'impôt qui frappe les cigarettes, et elles sont d'avis qu'en vertu de la loi actuelle cet article doit être sujet au même droit que les cigares; aussi nous voulons, en le plaçant sous le même chef que ces derniers, faire disparaître les doutes qui pourraient exister à cet égard. Comme, à l'époque où le tarif de 1874 fut présenté, plusieurs objections ont été faites contre l'injustice apparente de taxer les cigares de qualité inférieure au même taux que ceux de qualité supérieure, nous proposons de soumettre toutes les espèces de cigares à un droit spécifique de 50 centins par livre et à un droit *ad valorem* de vingt pour cent: ce qui va permettre aux cigares de qualité inférieure d'être importés exactement au même taux que maintenant, et nous donner en même temps un peu plus de revenu. Sur les parfums, qui paient actuellement des droits différents, nous proposons d'établir un droit uniforme de 25 pour cent *ad valorem*; et comme c'est très certainement un article de luxe, je ne pense pas que la Chambre

s'oppose sérieusement à cette modification. Nous proposons aussi d'enlever de la liste des articles admis en franchise celui des tubes. La présence de cet article sur cette liste a occasionné beaucoup d'inconvénients et des pertes considérables au revenu. En pratique il est à peu près impossible de distinguer entre les différentes espèces de tubes ; c'est pourquoi nous proposons d'établir sur tous ces articles un droit de 17½ pour cent. J'apprends aussi que pour les mêmes causes on a eu beaucoup d'embarras au sujet du droit qui doit être prélevé sur certaines parties des locomotives et les chaudières tubulaires. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi ces articles ont été inscrits sur la liste de ceux qui sont admis en franchise, et je ne vois pas pourquoi ils ne paieraient point 17½ pour cent comme les autres articles non-énumérés et les autres espèces de tubes. Nous avons également constaté que l'importation des vins a été l'objet d'une contrebande considérable, et que toutes sortes de frais, tels que l'embouteillage, charriage, étiquette, emballage et autres choses de même nature sont portés aux factures, de telle façon que le vin se trouve réduit au-dessous de sa valeur réelle. C'est pourquoi nous proposons que le tarif soit modifié sous ce rapport, de manière à prévenir ces fraudes à l'avenir. Nous proposons aussi d'amender la loi relative aux colis, et en vertu de laquelle, je me contenterai de dire (pour ne pas prendre le temps de la Chambre par la lecture de ses dispositions qui sont un peu longues), que, dans certains cas qui y sont énumérés, les colis contenant des marchandises sujettes à un droit spécifique doivent payer 17½ pour cent, et ceux contenant des marchandises sujettes à un droit *ad valorem* doivent être pris à la valeur de ces articles sur le marché. Toutefois, ces matières pourront être mieux discutées en comité, lorsque viendront ces résolutions. Je dois dire que 2½ pour cent par livre vont être placés sur le malt importé. La modification qui va être faite pour les colis a sa raison d'être dans les fraudes qui sont actuellement commises. Je ferais peut-être mieux de lire la résolution.

M. WOOD—Comment allez-vous faire pour les marchandises admises en franchise? Ces marchandises vont-elles faire passer les colis également en franchise?

Hon. M. CARTWRIGHT—J'incline à croire que mon honorable ami a raison :—Oui, elles feront passer les colis en franchise. Nous avons aussi jugé à propos de modifier le droit sur l'ale, la bière et le porter importés des autres pays. Nous proposons de convertir le droit mixte *ad*

valorem et spécifique qui existe actuellement en un droit spécifique, et de fixer ce droit à 18 centins par gallon impérial pour l'ale et le porter importés en fût. Il y a un article que j'ai omis de la liste de ceux admis en franchise, le fil de coton en écheveaux, de couleur et non-fini, No. 6; nous proposons de le biffer de cette liste pour l'inscrire sur celle des 10 pour cent. Le droit que nous voulons imposer sur les ales et porters est de fait une nouvelle distribution; nous l'avons légèrement augmenté en raison du droit que nous proposons d'imposer sur le malt et la bière fabriqués dans le pays.

Maintenant, je vais couper court en disant quel va être le résultat clair de tout ceci:—D'un côté le revenu va en retirer une somme considérable, probablement de $400,000 à $500,000, somme qui, je crois, sera suffisante pour combler le déficit qui aura probablement lieu l'année prochaine, même si nos importations restent au chiffre actuel; de l'autre côté, nous mettrons fin à la funeste pratique de la contrebande qui commence à se répandre; enfin, quoique d'une main nous prenions $400,000 ou $500,000 à la population par l'opération du tarif que je propose, de l'autre nous lui donnons $800,000 en abolissant l'impôt qui frappait le pétrole. En sorte que le résultat net sera, pour elle, non une augmentation, mais une diminution directe et considérable de ses charges actuelles.

Quant au revenu futur que nous attendons de ces diverses sources, nous évaluons à environ $13,600,000 les recettes que nous apportera le droit des Douanes pendant l'année 1877-78; à environ $5,300,000 celles des droits d'accise qui, naturellement, vont être diminués par l'abolition de l'impôt du pétrole; et nos autres recettes, en substance, resteront ce qu'elles étaient l'année précédente, c'est-à-dire: Timbres, environ $250,000; Postes, $1,100,000; Travaux Publics, $1,750,000; et les diverses autres sources de revenu, environ $1,400,000,—soit un revenu de $23,400,000 pour l'année 1877-78. Ainsi donc, M. l'Orateur, la Chambre voit que le Gouvernement s'en tient strictement à son programme et qu'il n'est nullement disposé à ajouter aux charges de la population, à moins que les exigences de la situation ne lui en imposent la nécessité. Et lorsque nous envisageons la dépression qui existe ailleurs, qui se fait sentir dans presque tous les pays civilisés, et notamment dans les Etats voisins, je crois que nous avons raison de dire à la Chambre que, quelle que rude que cette dépression ait été, nous n'en avons pas plus souffert certainement, et nous pouvons même nous demander si nous en avons souffert autant que nos voisins.

M. l'Orateur, les Etats-Unis nous ayant été cités comme un modèle et un exemple de politique fiscale, je tiens à faire connaître à la Chambre les résultats de cette politique qui y est en vigueur depuis grand nombre d'années. En premier lieu, comme les importations de notre pays ont subi dans ces dernières années une diminution extraordinaire et sans précédent, il est bon de savoir quel a été le partage des Etats-Unis pendant la même période. En 1873 les importations brutes américaines, telles qu'accusées dans le rapport trimestriel du Chef du Bureau des Statistiques, ont été de $663,000,000 ; l'année suivante elles sont tombées à $595,000,000, à $553,000,000 en 1875 et à $476,000,000 en 1876,—c'est-à-dire qu'en trois ans elles ont subi une diminution d'environ $200,000,000, soit près d'un tiers. Et je regrette d'ajouter que cette baisse continue encore ; car je constate que pendant le trimestre expiré en septembre 1876, les importations n'ont été que d'environ $102,000,000, contre $127,000,000 pendant le trimestre correspondant de 1875. Eh ! bien, M. l'Orateur, on voit par ces chiffres que, quels que soient les malheurs dont notre pays a pu être frappé, nous ne sommes pas, en somme, plus mal que nos voisins qui ont joui des avantages d'une politique fiscale, laquelle, d'après quelques honorables députés, est la panacée de toutes les infortunes commerciales qui peuvent fondre sur un pays. J'ajoute que si nous voulons poursuivre cette analyse plus loin, que si nous déduisons des importations que je viens de citer celles d'articles comme le thé, le sucre et le café, ainsi que lingots et espèces, et si nous faisons la même déduction de nos propres importations, nous constaterons que la diminution qui est survenue aux Etats-Unis est encore plus accentuée, en proportion, que la nôtre. Et avant d'en finir avec ce sujet, il n'est pas hors de propos de signaler le fait que les exportations que nous avons faites en 1875-76 ne soutiennent pas une comparaison désavantageuse avec celles des Etats-Unis dont on nous a tant parlé. Je constate en effet qu'en 1876 ces dernières se sont élevées à $644,000,000 inscrites en valeurs mixtes, comme c'est l'habitude de nos voisins, sur lesquelles environ $525,000,000 en or ont été inscrites comme produits des Etats-Unis. Or, sur ces $525,000,000, je constate qu'au moins $493,-000,000 (représentant une valeur d'à peu près $440,000,000 en or) sont le produit des matières premières suivantes : farines, $132,000,000 ; coton (brut), $193,000,000 ; provisions de toutes sortes, environ $90,000,000 ; huile et pain de lin, $38,000,000; tabac, environ $23,000,000, et à peu près $12,000,000 de produits forestiers,—tandis que divers articles comme le cuir, le vif-argent, le suif, les houilles, le bétail, etc., y ajoutent $40,000,000 de

plus. C'est-à-dire que les exportations provenant des fabriques américaines, réduites à une valeur en or, sont d'un peu plus de $53,000,000 ou $54,000,000,—ce qui, proportionnellement au chiffre de notre population, est beaucoup moins que les exportations provenant des fabriques du Canada, lesquelles s'élèvent à environ $5,320,000 pour les mêmes sortes d'articles. S'il y a eu une avantage, il a été pour le Canada qui exporte autant, en proportion de sa population et de son étendue, que les Américains, nonobstant la protection paternelle dont ceux-ci jouissent depuis si longtemps. Et si, M. l'Orateur, déduction faite des articles tels que le numéraire et les lingots, nous comparons nos exportations brutes de cette année-là avec celles des Etats-Unis, nous arrivons à ce résultat :—Nos exportations, après avoir fait les réductions nécessaires, sont d'environ $72,500,000, contre les leurs d'à peu près $575,000,000 en or : en d'autres termes, les exportations *per capita* du Canada sont d'au moins un tiers plus considérables que toutes les exportations des Etats-Unis ; même je ne sais trop si la proportion n'est pas plus élevée. Il faut se rappeler que la diminution des importations aux Etats-Unis s'est produite dans une proportion infiniment plus faible *per capita* qu'en Canada, et qu'aujourd'hui, pendant que les Etats-Unis, avec tous leurs avantages, n'exportent pas beaucoup plus que $11 ou $12 par tête, nous exportons, nous, dans une proportion d'au moins $18, et pendant qu'ils n'importent que dans une proportion de $10 ou $11, le Canada, même à une époque de grande dépression, importe pour à peu près $22. Ainsi, M. l'Orateur, notre commerce général est au moins deux fois aussi grand que celui des Etats-Unis, et non-seulement nous vendons et achetons plus qu'eux, relativement à notre population, mais encore le faisons-nous à des conditions plus avantageuses ; car la balance de commerce en faveur des Etats-Unis dont on parle tant, bien que pouvant témoigner de leur lent rétablissement, peut être aussi et est probablement l'indice qu'ils paient pour les articles qu'ils importent beaucoup plus que ceux-ci ne valent ; elle peut encore signifier, et elle signifie probablement, —comme on le prétend ouvertement pour l'exportation de certains articles fabriqués,—qu'ils encouragent un commerce artificiel aux dépens du contribuable américain. Eh ! bien, si nous comparons le résultat de notre politique fiscale avec celui de la politique fiscale américaine, je dis hardiment que ces chiffres et ces faits prouvent que nous n'avons pas lieu de redouter la comparaison. Pour ce qui est de leur marché national, j'ai déjà dit et je répète ici que le nombre des personnes employées dans les fabriques des Etats-Unis n'est pas plus grand, relativement à la population,—si

même il est ausi grand,—que celui des fabriques du Canada. Et non-seulement elles n'emploient pas plus de travailleurs, mais encore elles ne leur donnent pas, pour le présent du moins, un sou de plus; même je doute beaucoup que les gages rapportent plus aux Etats-Unis qu'en Canada. Quant à la condition des classes ouvrières, les membres de cette Chambre savent fort bien que s'il y a (comme c'est malheureusement le cas) une dépression au Canada, cette dépression est encore plus considérable aux Etats-Unis; et que s'il y a aujourd'hui des gens sans emploi dans nos grandes cités, à New-York seulement il y a, dit-on, un cinquième ou un sixième de toute la population mâle adulte qui demande de l'emploi et vit aux frais du public. Je n'ai jamais douté un seul instant qu'une population aussi intelligente, aussi entreprenante et aussi industrieuse que celle des Etats-Unis, une population qui possède des ressources naturelles sans rivales, ne dût naturellement devenir une population manufacturière très-importante ; mais je doute beaucoup que, sous certains rapports, elle prenne le bon moyen d'arriver promptement à cette fin. Je crois qu'elle aurait mieux réussi et dans ses exportations et dans ses importations, soit des articles fabriqués, soit de la matière première ordinaire, si elle avait adopté un système analogue à celui que nous possédons aujourd'hui. Si l'on considère la gêne extraordinaire que le Canada a eu à souffrir, j'incline à croire que nous avons raison de nous féliciter, lorsque nous nous rappelons que nous avons eu à lutter contre une dépression générale sans exemple, qui a influé sur nos clients autant que sur nous-mêmes, et qu'une moisson plus que médiocre n'a fait qu'augmenter au moment même où nous avions à effectuer des dépenses spéciales pour nos travaux publics et à faire face à des échéances considérables. Je crois que nous devons féliciter le pays d'avoir traversé une crise aussi dangereuse sans subir de pertes très sérieuses. Je tiens pour certain que l'équilibre va être rétabli. Notre crédit s'est soutenu et plus que soutenu, puisque, nonobstant notre déficit et les embarras dont nous avons été chargés, nos effets publics ont obtenu un prix plus élevé que jamais; et à moins qu'un malheur comme le dernier qui nous a frappés nous arrive encore l'été prochain, nous pourrons résister à la tourmente. Si nous sommes désappointés, le Gouvernement connait son devoir et il est prêt à le remplir. Le Canada possède encore, intactes, d'amples ressources qui lui permettent de faire face à ses engagements ; et, bien que j'espère ne plus être obligé d'ajouter encore à la charge publique, cependant, je suis certain que si le service venait à l'exiger, la population du Canada ne permettrait pas que son crédit soit affaibli. M. l'Orateur,

permettez-moi de dire que si nous avions pu prévoir, en 1874, la situation que je viens de faire connaître ; si nous avions pu prévoir que dans l'espace de deux ans nous aurions eu à lutter simultanément contre une diminution d'importations s'élevant à $35,000,000 sur un chiffre de $127,000,000, contre une mauvaise récolte, contre une dépression de quatre années consécutives aux Etats-Unis, et qu'au milieu d'une crise de cette gravité j'aurais eu à aller trois fois sur les marchés de Londres pour y négocier des emprunts jusqu'à la concurrence de $45,000,000,—j'aurais dit qu'il nous serait entièrement impossible de nous en retirer le quart aussi bien que nous avons fait. Sans doute il nous faut prendre encore beaucoup de précautions, et, avec de la prudence, je ne crains pas le résultat. Je compte, et j'ai droit de compter, avec une certaine confiance, sur une amélioration constante, quoique graduelle, dans un jeune pays comme celui-ci. C'est presqu'une condition de notre existence nationale, et elle n'a jamais trompé les calculs raisonnables. Je prétends que *l'inflation* qui s'est produite en 1872-73 et 1873-74 et la réaction qui l'a suivie ont été, toutes deux, excessives ; et qu'il serait impolitique de croire que nous allons rester longtemps dans l'état actuel, de même qu'il était impolitique de prendre cette grande inflation comme base de calcul pour contracter les énormes engagements dont je vous ai rendu compte ce soir. Si le pays veut, comme je le crois, réparer l'extravagance et les folies du passé par un travail ardu, il n'y a rien à craindre, et le Gouvernement va s'efforcer de donner l'exemple d'une économie raisonnable et prudente. J'admets que ses calculs reposent sur les probabilités qui, dans l'ordre ordinaire des choses, servent de base aux prévisions humaines. Je n'entends pas dire, M. l'Orateur, que je puis mettre le pays à l'abri des conséquences d'une mauvaise récolte ou de malheurs de cette nature. Nous pouvons avoir une autre mauvaise récolte, la depression peut se prolonger aux Etats-Unis, ou les honorables députés de l'Opposition peuvent remonter au pouvoir. Un malheur n'arrive jamais seul, et il peut être suivi d'un autre plus grand encore ; mais, M. l'Orateur, ceci à part, je crois que nous nous éloignons petit à petit des temps difficiles, et s'il ne nous est pas possible,—comme la chose est évidente,—de sortir avec plus ou moins de danger de la situation où nous sommes, les pertes que nous avons subies sont, toutes choses examinées, beaucoup moins considérables que celles auxquelles nous devions nous attendre. J'espère avec un certain degré de confiance que, dans mon prochain exposé financier, je serai en mesure d'annoncer à la Chambre que le déficit actuel

est comblé, et que notre Trésor est encore une fois dans l'état où il s'est maintenu depuis quelques années.

M. l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se forme en Comité des Voies et Moyens.

A.

Cote des effets canadiens à 4 o/o.—De l'*Economist.*

Intérêt dû.			Date.	Prix.		Valeur, moins intérêt dû.					
£	s.	d.				£	s.	d.	£	s.	d.
0	13	4	Juil. 1.......	91	92	90	6	8	91	6	8
			" 8.......	91	92	90	6	8	91	6	8
			" 15.......	91	92	90	6	8	91	6	8
			" 22.......	91½	92½	90	16	8	91	16	8
1	0	0	" 29.......	91½	92½	90	10	0	91	10	0
			Août. 5....	91½	92½	90	11	9	91	11	9
			" 12....	92	93	91	1	8	92	1	8
			" 19....	92	93	91	1	8	92	1	8
1	6	8	" 26....	92	93	90	13	4	91	13	4
			Sept. 2....	92	93	90	15	3	91	15	3
			" 9....	92	93	90	15	3	91	15	3
			" 16....	92	93	90	15	3	91	15	3
			" 23....	92	93	90	15	3	91	15	3
1	13	4	" 30....	92½	93½	90	16	8	91	16	8
			Octr. 7....	92½	93½	90	18	4	91	18	4
			" 14....	93	94	91	8	4	92	8	4
			" 21....	93	94	91	8	4	92	8	4
2	0	0	" 28....	94½	95½	92	10	0	93	10	

B.

Liste des opérations en effets du Canada à 4 o/o (ancienne émission) prise sur les cotes affichées à la Bourse, du 16 Novembre au 31 Décembre 1876.

Date.	Affaires.	Intérêt dû.	Date.	Affaires.	Intérêt dû.		Valeur réelle.		
1876	Emprunt négocié		1876		s.	d.	£	s.	d.
Nov'r 6	91¾—½		Dec. 1	Pas d'affaire	6	8	..	..	..
" 7	92¼—91¾		" 2	91¼			90	18	4
" 8	92⅜—½		" 4	Pas d'affaire			..	..	..
" 9	92¼—⅜		" 5	91⅞			91	10	10
" 10	92⅛—92¼		" 6	91¾			91	6	8
" 11	Pas d'affaires.		" 7	92	8	0	91	12	0
" 13	do		" 8	91½			91	1	0
" 14	91½		" 9	92¼			91	15	0
" 15	91½		" 11	92			91	10	0
" 16	91⅞—½		" 12	92—1⅞			91	10	0
" 17	91½—⅞—½		" 13	91½			91	0	0
" 18	91¾		" 14	91⅞			91	7	6
" 20	92⅛		" 15	92	10	0	91	10	0
" 21	92⅛		" 16	92—1⅝			91	10	0
" 22	92⅛—2		" 18	91⅝			91	2	6
" 23	92—1⅝		" 19	92			91	10	0
" 24	91⅞—2⅛		" 20	91⅝			91	0	0
" 25	92—⅛		" 21	92⅛—1⅞			91	10	0
" 27	92—⅛		......	⅝—¾	12	0	92	0	0
" 28	91⅝—⅞—2		" 22	Pas d'affaire			...	..	..
" 29	Pas d'affaires.		" 23	91¾			91	2	0
" 30	91¾—2		" 27	91⅞—2			91	5	0
			" 28	91⅞			91	5	0
			" 29	Pas d'affaire	13	4	...	..	...
			" 30	do			...	..	...

C.

Dernières opérations faites en 4 o/o Canadiens (quatre pour cent.) De l'*Investors' Manual*, depuis Janvier 1875 jusqu'à ce jour.

Mois.	Dernières opérations.	Intérêt dû.			
1875.			£	s.	d
Janvier	89¾	1	88	15	0
Février	90½	1⅓	89	3	4
Mars	90⅜	1⅔	88	14	0
Avril	90⅞	2	88	17	6
Mai	88¾ ex. d.	....	....		
Juin	88⅛	⅔	87	9	0
Juillet	90⅜	1	89	7	6
Août	91½	1⅓	90	3	4
Septembre	91⅞	1⅔	90	4	0
Octobre	92⅛	2	90	2	6
Novembre	90¼ ex. d.	....	....		
Décembre	90⅛	⅔	89	9	0
1876.					
Janvier	91¼	1	90	5	0
Février	91	1⅓	89	13	4
Mars	90½	1⅔	88	16	8
Avril	92½	2	90	10	0
Mai	90⅞ ex. d.	....	....		
Juin	91⅛	⅔	90	10	0
Juillet	92¼	1	91	5	0
Août	92¾	1⅓	91	7	6
Septembre	92½	1⅔	90	16	8
Octobre	94	2	92	0	0
Novembre	92 ex. d.	....	....		
Décembre	92	⅔	91	6	8